



# JOURNAL DES DEBATS

645

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 18 – 2016

## Séance

du mercredi 21 décembre 2016

Présidence : Anne Roy-Fridez, présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

### Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Election d'un remplaçant de la commission de l'économie
4. Motion no 1155  
Revoir les conditions d'admission au second tour lors d'élections. Françoise Chaignat (PDC)
5. Modification de la loi d'impôt (suspension de la baisse fiscale) (deuxième lecture)
6. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification financière des investissements pour la période 2017-2021

*(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Sorvilier.)*

---

### 1. Communications

**La présidente** : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire du Parlement, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir d'ouvrir notre dixième séance plénière de la législature et de vous souhaiter à toutes et à tous la plus cordiale bienvenue en ce jour de solstice d'hiver, jour où nous fêtons les Pierre et les Thomas.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, comme de coutume, il m'appartient de vous faire part de quelques considérations et communications.

Arrivés aux portes de l'hiver, chacun devrait pouvoir se réjouir des moments particuliers et précieux que représentent les fêtes de fin d'année partagées en famille dans un endroit douillet et réconfortant. Pourtant, cela est loin d'être le cas

dans de nombreux endroits de par le monde. Les images de personnes en errance, en recherche d'un toit sécurisé, ne cessent de se répéter au fil des jours sans qu'une véritable solution ne vienne leur apporter une lueur d'espoir.

Lundi, nous prenions connaissance d'une nouvelle situation d'horreur au sein même d'un Marché de Noël au cœur de Berlin. La violence gratuite et aveugle a de nouveau frappé au hasard, laissant des familles touchées de plein fouet dans une souffrance extrême. En hommage à toutes victimes innocentes et en guise de solidarité envers toutes ces familles qui ne pourront pas vivre dans l'ambiance de Noël telle que présente dans nos traditions, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence.

*(L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.)*

Je vous remercie.

Dans une toute autre ambiance, ici même, ce mois de décembre a été particulièrement chargé en événements forts et symboliques, sur lesquels il me plaît de revenir quelque peu.

Le premier concerne la signature de la déclaration d'intention fixant les modalités d'exploitation de la ligne Bienne-Belfort entre les autorités suisses, françaises et jurassiennes avec, en toile de fond, la réouverture de la ligne Delle-Belfort à l'horizon 2017, réouverture qui fait partie des grands enjeux de mobilité tant à l'échelle européenne que régionale, récompensant la ténacité de certains élus qui ont toujours cru en cette réouverture possible.

Le même jour, le dernier tronçon de la Transjurane était inauguré en présence d'un nombreux public. Un événement fort en émotion, marquant ainsi la fin d'un chantier étroitement lié à la création du Jura. Désormais relié à ses deux extrémités Nord-Sud, notre Canton bénéficie d'une belle visibilité dans un territoire situé au centre de l'Europe.

En cette fin 2016, le temps est venu de se réjouir de l'ouverture complète de la Transjurane sur territoire jurassien et de remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à sa réalisation. Celle-ci offre désormais de belles perspectives de développement, qu'elles soient économiques, touristiques ou culturelles, à toute une région jurassienne résolument plus accessible et qui place désormais Moutier et Delémont à moins de dix minutes.

Nous avons appris tout récemment que même le Père Noël allait en profiter pour optimiser le temps de ses déplacements !

Le lendemain, le Gouvernement dévoilait le contenu du message jurassien destiné aux citoyens de Moutier en vue de la votation du 18 juin 2017. Message sur lequel nous aurons largement l'occasion de revenir lors de son futur traitement en plénum. Pour l'instant, celui-ci a été transmis à la commission des affaires extérieures. D'ores et déjà, je remercie le Gouvernement qui, à mon humble avis, a su retranscrire la volonté et l'esprit d'ouverture exprimés par près de 75 % des Jurassiens lors de la votation de novembre 2013.

J'en profite pour vous transmettre le message de Pierre Corfu, lui qui nous accompagne régulièrement en sa qualité d'observateur de la ville de Moutier. Il me prie de l'excuser pour son absence de ce jour, ceci pour des raisons de santé. En votre nom à toutes et tous, je lui souhaite un prompt et complet rétablissement et me réjouis de le retrouver ici-même dès début 2017.

Je souhaite également un prompt rétablissement à notre collègue David Balmer qui a été accidenté récemment. Selon les informations reçues, rien de trop grave; il se remet gentiment d'une fracture à la clavicule.

Tout récemment, le Bureau du Grand Conseil tessinois nous a fait parvenir une copie d'une résolution destinée au Conseil fédéral ainsi que celle d'une initiative cantonale destinée aux Chambres fédérales, toutes deux en lien avec l'annonce faite par la Poste du plan de réduction du nombre d'offices postaux. Considérant cette importante problématique, il a souhaité partager sa démarche politique avec l'ensemble des bureaux des parlements des cantons suisses. Le courrier est disponible sur l'extranet.

Nous avons également reçu ce jour la lettre de démission de John-Robert Hanser, député suppléant. Celle-ci prendra effet au 31 décembre 2016.

Comme vous avez déjà pu vous en rendre compte, notre ordre du jour est relativement copieux, non pas en termes de nombre de points à traiter mais bien plus par l'importance que pourrait prendre le traitement de certains d'entre eux. Je veux parler ici bien évidemment de la planification financière et du budget, ce d'autant plus si l'on considère les nombreux amendements proposés pour les deux objets. Nous gardons comme objectif de traiter l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, sans toutefois siéger au-delà de 18 heures mais, bien entendu, après avoir terminé le point en cours.

Je vous rappelle que les députés qui auraient des propositions d'amendements à soumettre, autres que celles déjà traitées en CGF et dont vous avez connaissance, sont priés de s'inscrire auprès du secrétaire du Parlement jusqu'à la pause matinale. D'avance, je vous en remercie.

En ce qui concerne l'heure de la séance de vendredi, compte tenu de l'avancement du traitement de notre ordre du jour, celle-ci vous sera confirmée à l'issue de la présente séance.

Une dernière information, à reporter dans vos agendas : le traditionnel jass du Parlement aura lieu le 29 mars prochain à l'Auberge de la Claude-Chappuis située sur les hauteurs de Delvelier.

Ainsi, j'en aurais terminé avec les communications et nous pouvons dès lors passer au point 2 de notre ordre du jour, les questions orales.

## 2. Questions orales

**La présidente** : Douze questions orales nous sont parvenues ce matin et je passe la parole au premier des députés qui s'est inscrit sur cette liste, Monsieur le député Romain Schaer, vous avez la parole.

### Propositions du Gouvernement à l'égard de Moutier

**M. Romain Schaer** (UDC) : Je sais... je sais... Jean.

Le député UDC Jean Lusa, lors de sa question orale de mai 2016, ça fait déjà un bail pour le Gouvernement, avait demandé si un statut particulier serait prévu pour la belle cité de Moutier si elle venait à rejoindre le canton du Jura. La réponse du Gouvernement (je cite) : «Il n'y a pas lieu de prévoir, sur la durée, des dispositions légales particulières».

En lisant et écoutant les médias au sujet des propositions alléchantes du Gouvernement jurassien faites à l'encontre de Moutier, il me vient à mon oreille une interprète dont je tirai le nom ce coup-ci : «Des paroles, des paroles, des paroles, encore des paroles» !

Ma question : le Gouvernement a-t-il des soucis d'amnésie ou considère-t-il que les questions des députés n'ont de valeur que pour ceux qui veulent bien leur en donner ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. Charles Juillard**, président du Gouvernement : Ni amnésie, ni prostate, rassurez-vous, Monsieur le Député !

Le Gouvernement jurassien a répondu très clairement, et vous l'avez rappelé : pas de statut particulier sur la durée en ce qui concerne la ville de Moutier parce que, si la ville de Moutier choisit de rejoindre le canton du Jura, ce que nous souhaitons fermement, elle obtiendra un statut tout à fait normal. Elle pourra défendre ses droits de manière tout à fait équitable par rapport aux autres communes et aux autres habitants de ce Canton, sans devoir avoir besoin d'un statut particulier qui lui est aujourd'hui, pour l'instant, joyeusement octroyé par le canton de Berne ainsi qu'à l'ensemble du Jura bernois. Mais sa participation à la maison jurassienne, elle pourra la construire avec nous, j'espère avec vous aussi, sur la durée et pas seulement de manière tout à fait épisodique. Aucune amnésie donc, Monsieur le Député.

Quant aux paroles que vous citez, si je me souviens bien, c'était Dalida, une très ancienne aussi. Et bien, non, pour nous, ce sont des engagements. Ce ne sont pas des paroles en l'air, ce sont des engagements fermes que nous souhaitons que le Parlement ici présent partage le moment venu.

**M. Romain Schaer** (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

### Mesures de lutte contre l'utilisation du téléphone portable au volant

**M. Vincent Hennin** (PCSI) : Portable au volant, relation de cause à effet ?

Les médias locaux relatent, malheureusement trop régulièrement, les incidents et accidents de la route se déroulant sur le territoire cantonal jurassien. A la lecture de ces articles, une constatation s'impose : bon nombre de ces faits sont dus à des conducteurs qui dévient de leur trajectoire et vont percuter un véhicule circulant correctement en sens inverse.

Sans vouloir ni généraliser, ni banaliser ces cas par cette seule explication, j'ai le sentiment que l'utilisation abusive du portable au volant est un élément pouvant être la source d'une partie non négligeable de ces accidents de la route. Elle l'est très certainement aussi pour d'autres accrochages et incidents qui ne sont pas dénoncés. Ma conviction est motivée et renforcée par l'observation toujours plus régulière d'automobilistes au comportement non adéquat et ayant en main un portable.

Quelles dispositions sont prises au sein de la Police cantonale jurassienne afin de lutter contre ce fléau ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'intérieur : Il est exact que la police cantonale constate régulièrement que de nombreux conducteurs téléphonent au volant sans kit mains libres ou, pire encore, qu'ils manipulent leur portable en lisant ou en rédigeant des textos, voire en surfant sur internet.

Le fait de perdre ainsi le contact visuel avec la route crée un grave danger pour les autres usagers et pour les piétons. La Police cantonale constate régulièrement que celles et ceux qui manipulent un téléphone portable au volant varient constamment la vitesse de leur véhicule, ont tendance à zigzaguer et ont leur attention portée à la route fortement diminuée.

Le Bureau de prévention des accidents estime que ces attitudes irresponsables multiplient par cinq le risque de provoquer un accident.

C'est pour prévenir ce genre d'accident que la législation routière prévoit une amende d'ordre de 100 francs pour celui qui téléphone en conduisant et une dénonciation au Ministère public pour celui ou celle qui écrit ou consulte son téléphone portable.

Dans ce cas de figure, le permis du conducteur dénoncé est automatiquement retiré pour un mois au minimum et une amende de plusieurs centaines de francs est infligée.

Durant l'année 2016, la Police cantonale a effectué plus de 470 contrôles à ce sujet. Environ 250 automobilistes ont été poursuivis pour usage du téléphone portable en conduisant, 220 par amende d'ordre et 30 par dénonciation au Ministère public.

Pour 2017, la Police cantonale envisage dans tous les cas de maintenir, voire d'accroître encore le nombre de contrôles à ce sujet.

Si le nombre d'automobilistes utilisant leur téléphone portable au volant est effectivement trop important, je dois toutefois préciser qu'à la connaissance de la police, aucun accident grave intervenu en 2016 sur le territoire jurassien n'a été causé par une utilisation inadéquate du téléphone portable. En effet, lors d'accidents de circulation, des investigations sont systématiquement menées par la Police cantonale afin de vérifier l'éventuelle utilisation d'un téléphone portable.

Voilà, Monsieur le Député, un état de la situation de l'utilisation du téléphone portable sur les routes jurassiennes. Vous l'aurez donc compris, le Gouvernement prend très au sérieux cette problématique et rappelle volontiers à tous les automobilistes, à l'instar de ce que fait régulièrement la Police cantonale, les trois règles de base suivante :

- La première : ne jamais utiliser son téléphone portable au volant sans un kit mains libres approprié.
- La deuxième : ne jamais consulter ou manipuler son téléphone portable en conduisant.

- Et la troisième enfin : s'arrêter dans un endroit sûr en cas de coup de fil ou de message urgent.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Vincent Hennin** (PCSI) : Je suis satisfait.

### Projet du Gouvernement pour la RIE III

**M. Pierluigi Fedele** (CS-POP) : Dans les débats sur la RIE III et ses effets sur les finances publiques, les estimations vont bon train depuis quelques mois. Quelques personnes articulent des chiffres que l'on entend le plus souvent, de l'ordre de 8 milliards de perte pour les collectivités publiques, qu'elles soient cantonales, communales ou pour la Confédération.

On n'écouterait que peu les spécialistes des services concernés de l'Administration fédérale qui, après avoir couvert la plus grande escroquerie collective à l'échelon national, ne sont pas pressés d'annoncer la couleuvre à faire avaler au peuple cette fois-ci... Pour rappel, la RIE II devait engendrer des pertes à hauteur de 900 millions environ selon les gourous de l'hystérie antifiscale confédérale... L'addition est montée à 7 milliards, de l'aveu même du conseiller fédéral Merz, porteur du projet. Le Tribunal fédéral a jugé qu'une tromperie manifeste avait été organisée et que le peuple n'avait pas reçu les informations nécessaires pour se déterminer lors du vote de février 2008, réforme, je le rappelle, acceptée par à peine 50,5 % des votants, moins de 20'000 voix de différence.

Nous connaissons aujourd'hui l'étendue de la troisième réforme à venir, référendum oblige, qui ne prévoit, hormis les mesures de baisse de la fiscalité, aucune mesure compensatoire, toutes passées sous les fourches caudines de la censure majoritaire de droite. Au 6 décembre, alors que 11 cantons uniquement avaient annoncé leur projection, on atteignait déjà la barre des 3 milliards de perte fiscale pour les collectivités publiques.

Dans le Jura comme ailleurs, les mesures d'économie présentées se réalisent toutes au nom de la concurrence fiscale et de ses bénéficiaires. Que cela soit dit ou non. C'est ce qu'on appelle la politique des caisses vides; ce n'est pas très original, pas très nouveau; cela se fait sous différents noms d'emprunt mais c'est la même technique éprouvée et appliquée depuis trente ans.

Nous connaissons maintenant l'étendue des dégâts pour 11 cantons. Pourquoi le canton du Jura n'est-il pas à même ou ne veut-il pas divulguer cette information ? Les Juras-siennes et Juras-siens sont en droit de le savoir – le temps presse – et ainsi de pouvoir s'exprimer démocratiquement lors de la votation du 12 février 2017.

Est-ce que le Gouvernement est aujourd'hui en mesure de présenter un scénario sérieux dans ce contexte ? Merci de sa réponse.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Vous ne serez certainement pas surpris si je vous dis que je ne partage pas les chiffres et, évidemment, les théories un peu fantaisistes développées ici à cette tribune par Monsieur le député Fedele. Tout cela aussi pour rappeler que, dans le canton du Jura, on ne peut pas accuser les autorités d'avoir pratiqué la politique des caisses vides, en tout cas pas au travers de baisses fiscales importantes. Au contraire, on doit plutôt faire

face à des augmentations de charges beaucoup plus importantes dont on peut se poser des questions de l'origine; cela, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Député. Mais c'est au niveau de l'augmentation des charges et celles-ci ne sont malheureusement pas mesurées et mesurables. Elles sont d'autant moins mesurables qu'elles évoluent à une vitesse qui nous inquiète, et vous le savez pertinemment. Pour l'instant, nous n'avons jamais dû réaliser des économies à cause de baisses fiscales trop importantes dans le canton du Jura.

En ce qui concerne la réforme de l'imposition des entreprises III, on peut en penser ce qu'on veut, comme celle de la réforme de l'imposition II, qui, certes, a coûté de l'argent aux collectivités publiques. Mais on doit aussi reconnaître aujourd'hui – pour cela, il faut lire les communiqués jusqu'au bout et regarder les graphiques jusqu'au bout – que, malgré les pertes enregistrées dans la RIE II, on peut constater que, grâce à ces conditions-cadres posées à l'économie suisse, la production de l'impôt fédéral direct sur les personnes morales n'a cessé d'augmenter durant toutes ces années de manière plus importante que l'ensemble des charges de la Confédération. Ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont simplement des graphiques publiés non pas par des économistes fantaisistes ou ultralibéraux mais par l'Administration fédérale qui n'est pas peuplée seulement d'ultralibéraux.

Il s'agissait surtout de créer des conditions-cadres qui permettent à la Suisse de rester attractive sur le plan international. Et c'est aussi le but de la RIE III qui, comme vous le savez, a pour but surtout de gommer ou de supprimer les différences qu'il y a dans le traitement fiscal des entreprises suisses et des entreprises à statut spécial fiscal. C'est quelque chose qui va dans ce qui me semble être une forme d'équité fiscale, que j'entends souvent réclamer de ce côté-ci de l'hémicycle, et à laquelle je peux totalement souscrire, et le Gouvernement aussi.

Pour le reste, il faut que l'économie suisse reste attractive pour que nous puissions continuer à la fois d'encaisser des impôts mais surtout de maintenir des emplois dans ce pays. Alors, ça, ma foi, si les emplois, vous vous en moquez, moi pas... et vous le comprendrez aussi.

En ce qui concerne la politique jurassienne, le Gouvernement sera saisi, au mois de janvier, d'un projet qu'il présentera avant la votation du mois de février pour donner des indications aux électrices et aux électeurs jurassiens.

Tout ce qu'on peut dire, et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, c'est qu'un point de baisse fiscale pour l'imposition des personnes morales, c'est entre 3,5 et 4 millions de rentrées fiscales en moins pour l'Etat et les communes. Et ce n'est pas la première fois que je le dis. Donc, on essaie de ne rien cacher. Simplement que nous voulons justement essayer de cerner au mieux les incidences qu'aurait cette réforme fiscale pour les collectivités publiques jurassiennes.

**M. Pierluigi Fedele (CS-POP) :** Je ne suis pas satisfait.

#### **Personnes formées dans les soins inscrites au chômage**

**M. Yves Gigon (PDC) :** Face à une main-d'œuvre indigène formée dans les soins insuffisante dans le Jura, nombre d'institutions, comme l'Hôpital du Jura, les soins à domicile ou les homes entre autres, emploient un grand nombre de frontaliers.

Cependant, nous avons appris dernièrement que 38 Jurassiens formés dans les soins pointaient au chômage et étaient inscrits aux ORP jurassiens. Cette situation, pour moi en tout cas, est quelque peu à tout le moins dérangeante.

Que pense faire le Gouvernement pour remédier à cette situation ? Va-t-il prendre contact avec les institutions précitées et l'ORP pour privilégier les demandeurs d'emploi jurassiens, dans le cas présent dans le domaine des soins ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. Jacques Gerber,** ministre de l'économie et de la santé : Effectivement, Monsieur le Député, 38 personnes, avec des formations dans le cadre de la santé, bénéficient actuellement des prestations au niveau des ORP. Permettez-moi de préciser ce que cela représente. Cela représente moins de 2 % du taux de chômage dans le domaine de la santé. Nous estimons à 1,6 % le taux de chômage dans le secteur de la santé. Vous le constatez, c'est un taux bien plus faible que la moyenne cantonale, encore plus faible que la moyenne suisse et en-dessous, quelque part, du taux naturel de chômage que l'on peut trouver.

Deuxième précision, c'est que les ORP entretiennent des contacts suivis avec l'Hôpital du Jura et les autres acteurs de la santé. Exemple : l'Hôpital du Jura et notamment la Résidence de la Jardinerie ont participé au forum 2016 de l'ORP qui permet, pendant une journée, de mettre en contact directement des employeurs et des demandeurs d'emploi dans des procédures de recrutement accélérées. Donc, ces contacts existent. Les contacts sont bons entre ces différentes structures.

Mais il est vrai que ces différents profils ne correspondent pas toujours aux postes actuellement ouverts et, malheureusement, on doit regretter que certains demandeurs d'emploi présentent certaines difficultés pour pouvoir répondre 100 % à ces postes. Ce peut être des problèmes de santé. Ce peut être parfois les conditions également offertes au niveau de ces différents postes, des horaires irréguliers. Parfois, la formation exigée est trop importante. Le manque de mobilité ou de flexibilité est également évoqué pour expliquer que certaines personnes ne répondent pas à ces différents critères.

Ce qu'il faut dire de manière générale, c'est que, parmi les problèmes dans le domaine de la santé, certains facteurs démotivent toujours plus les personnes à travailler à 100 %. Ce sont notamment la pénibilité des conditions de travail. On remarque de plus en plus d'épuisement physique ou psychologique, des heures de travail irrégulières, un manque de structures également pour la garde des enfants, notamment durant la nuit et les week-ends, et des augmentations des responsabilités notamment sur le dos des infirmières. Et force est de constater qu'aujourd'hui, parfois, un travailleur frontalier est plus enclin à se déplacer, à travailler la nuit, à travailler également durant les week-ends.

Mais ces différents éléments ne permettent pas aujourd'hui au Gouvernement d'affirmer qu'il y a un vrai problème de concurrence entre la main-d'œuvre frontalière et la main-d'œuvre suisse, notamment les personnes qui sont actuellement dans les ORP à la recherche d'emploi.

**M. Yves Gigon (PDC) :** Je suis satisfait.

## Moyens pour lutter contre le congestionnement de la circulation sur l'A16

**M. Nicolas Maître (PS)** : Faites sauter les bouchons pour l'A16...

Suite à la fin des travaux sur le chantier de la Transjurane, «Le Quotidien jurassien» a fait paraître récemment différents articles traitant du sujet. L'interview croisée entre nos deux ministres, MM. Eray et Juillard, parue dans l'édition du 28 novembre dernier, a plus particulièrement retenu mon attention. Car l'analyse quelque peu raccourcie des intervenants et du journaliste, concluant que les bouchons routiers sur l'A16 sont synonymes de la concrétisation du développement économique de notre Canton, me laisse dubitatif.

Tout en reconnaissant que l'achèvement de ce chantier du «siècle» aura d'immenses répercussions positives en termes de développement économique, touristique et humain pour notre République, il serait bon également de se soucier des quelques effets négatifs que cela génère quant au «congestionnement» du trafic routier à certaines heures de la journée.

Quand on sait que, prochainement, Boncourt ne sera plus qu'à 45 minutes de Bienne, il faut prévoir que ce phénomène s'amplifiera encore davantage. Mais s'est-on déjà inquiété du taux de remplissage des véhicules qui traversent notre territoire aux heures de pointe ? A-t-on également des chiffres quant au taux de fréquentation des trains et des bus aux mêmes heures et dans les mêmes sens ?

Pour ma part, je reste convaincu qu'il est un peu réducteur de mettre en parallèle les incessants bouchons sur l'A16 avec l'assurance que cela génère automatiquement une croissance économique pour le Jura.

La Transjurane, dont nous sommes tous fiers, mérite bien mieux. Le Gouvernement semble reconnaître quelques défauts de jeunesse. Encore faut-il s'attaquer au vrai problème !

Ma question : comment le Gouvernement entend-il encourager ou forcer les frontaliers, les ouvriers et les entreprises à utiliser encore davantage d'autres alternatives pour se rendre sur leur lieu de travail, comme par exemple le covoiturage et les transports publics ? Ou voit-il simplement dans l'absurdité d'ouvrir un deuxième tube sur l'A16 une solution à cette problématique ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Monsieur le Député, dans le développement de votre question, vous évoquez le fait que les bouchons génèrent la croissance économique mais ce n'est pas ce qui a été dit dans les journaux. Ce n'est pas ce que Monsieur le ministre Juillard et moi-même avons dit.

Ce que nous avons dit, c'est que le développement économique a comme résultante un engorgement de nos axes de transport, notamment l'autoroute, puisque nous constatons, chaque matin à Courgenay, peut-être pas chaque matin mais fréquemment le matin, un engorgement de la route. Le soir idem du côté de Glovelier. Donc, on peut de toute évidence en déduire que c'est lié à l'activité économique des entreprises qui drainent leurs employés de part et d'autre du tunnel sous les Rangiers. Par rapport à cela, ce n'est pas, Monsieur le Député, des gens qui se lèvent volontairement le matin et qui vont simplement traverser le tunnel pour l'engorger. C'est forcément lié à une activité professionnelle.

Maintenant, vous en venez à différentes thématiques, à différentes questions. Mais sachez qu'il y a eu un projet au

niveau de l'Arc jurassien qui a été développé avec des fonds Interreg et qui a permis d'amplifier le covoiturage au niveau des pendulaires. C'est clair que ce ne sont pas tous les pendulaires qui se sont mis au covoiturage mais c'est une partie d'entre eux. Donc, ce sont des véhicules qu'on ne voit plus sur la route. Il est toujours difficile de mesurer des véhicules qu'on ne voit plus. Mais chaque fois qu'un véhicule est rempli avec plus qu'une personne, c'est peut-être un résultat de cette action.

Il y a aussi une volonté du Gouvernement de favoriser le transfert modal de la route vers le rail et c'est pour cela que nous développons actuellement une offre ferroviaire, une offre des transports publics la meilleure possible, avec des moyens quand même colossaux que nous investissons dans ces thématiques. Bien évidemment que ce n'est pas encore suffisant et nous continuons à y travailler. Nous avons maintenant une perspective, fin 2017, c'est la réouverture de la ligne Belfort–Bienne, respectivement Bienne–Belfort, pour laquelle nous avons des réflexions pour mettre en place des actions incitant les pendulaires à se tourner encore davantage vers le transfert modal de la route vers le rail.

Nous avons également, au niveau du trafic routier, eu des discussions avec l'Office fédéral des routes, qui ont bien évidemment comme thème le deuxième tube sous les Rangiers mais ce n'est pas dans l'immédiat. De toute façon, ce ne sera pas avant dix, quinze ou vingt ans. A voir en fonction de la planification financière de la Confédération. Mais nous avons eu une discussion et l'Office fédéral des routes va mettre en place une surveillance aux heures d'engorgement, côté Courgenay, côté Glovelier, pour voir si des mesures, au niveau du trafic, au niveau de la signalisation, au niveau des entrées sur l'autoroute, peuvent être prises pour atténuer ces effets d'engorgement. Ce sont sur ces axes-là que nous travaillons.

Maintenant un autre axe aussi qui est important pour le Gouvernement, c'est d'arriver à sédentariser un maximum de pendulaires, respectivement de frontaliers, de les faire s'établir dans notre belle région, le canton du Jura, avec tous les avantages que cela représente pour ces gens. Il y en a déjà qui s'établissent, qui se sédentarisent, pas suffisamment mais le Gouvernement met une attention particulière sur ce point et c'est un point qui fait également partie du programme de législation. Nous continuons donc à travailler sur cet axe de sédentarisation des pendulaires, respectivement des frontaliers.

**M. Nicolas Maître (PS)** : Je suis satisfait.

## Visite d'entreprises par des enseignants : aussi pour l'artisanat ?

**M. Pierre Parietti (PLR)** : Il est réjouissant de prendre connaissance de la campagne de promotion des métiers techniques ayant conduit des enseignants du collège Stockmar de Porrentruy à visiter l'usine Busch SA à Chevenez ! Cela montre bien que des efforts doivent être consentis auprès de nos jeunes en fin de scolarité obligatoire pour leur permettre de faire connaissance avec d'autres filières professionnelles que la formation académique, trop régulièrement promue comme étant le seul fleuron de leur avenir professionnel !

Nous apprenons également que cette action «bepog» sera étendue à l'ensemble des autres collèges du Canton au cours de l'année à venir, ce dont on félicite les organisateurs.

Nous apprécierions que le même effort soit consenti pour les métiers de l'artisanat qui offrent eux aussi des filières de formation élargies, pour beaucoup ayant lieu dans notre Canton ou dans sa proximité immédiate, au sein de centres de formation compétents ou des écoles professionnelles, que ce soit à Delémont, à Moutier, à Eschert, dans les halles des associations professionnelles ou dans les centres de formation.

Toutes ces branches de l'artisanat sont, rappelons-le, organisées, pour la formation, au niveau intercantonal Jura/Jura bernois

Au-delà de la formation de base au niveau régional jusqu'à l'obtention du CFC, toutes ces filières permettent à nos jeunes de poursuivre ultérieurement leur cursus jusqu'à l'obtention d'une maîtrise fédérale !

Le Gouvernement est-il dès lors prêt à étendre sa démarche en incluant la filière de l'artisanat, toutes les associations concernées se tenant à disposition pour apporter le soutien nécessaire ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Martial Courtet**, ministre de la formation : Oui, Monsieur le Député, vous le savez effectivement, ces deux mondes que vous décrivez, celui de la formation, celui de l'entreprise, sont deux mondes dans lesquels j'ai travaillé un peu. Donc, je le sais très bien également, ces deux mondes sont opposés, parfois se regardent en chien de faïence, ne sont pas avares de clichés l'un par rapport à l'autre. C'est donc bien dans ce sens que va le genre d'actions que vous avez décrites.

C'est également dans ce sens que va le projet «pro-entreprise», dont j'ai déjà parlé à cette tribune, que nous avons mis en place dans le cadre du Service de la formation du secondaire II et tertiaire. Ce projet «pro-entreprise», c'est justement pour faire ce lien, pour permettre aux entreprises de trouver les bons profils d'apprentis et pour permettre aux apprentis, dans l'autre sens, de peut-être avoir des entrées dans ce genre d'entreprise.

Concernant la rencontre que vous évoquez, les enseignants du collège Stockmar sont venus sur base volontaire. Les trois quarts des enseignants se sont déplacés, c'est à saluer, dans le cadre de la visite de l'entreprise Busch à Chevenez. Donc, ça a vraiment fait un lien important et qui allait complètement dans le sens aussi du projet «Bepog» qui existe au niveau de plusieurs cantons romands.

Maintenant, par rapport à votre question, bien évidemment, rien ne s'oppose à ce que ce genre de démarche se fasse aussi dans les domaines que vous décrivez, se fasse en lien avec des associations professionnelles, notamment pour découvrir les halles de formation ou même certaines entreprises qui sont de taille importantes, que ce soit en maçonnerie, en menuiserie, en constructions métalliques ou même encore en peinture.

De ce fait, je profite de cette tribune qui m'est offerte pour lancer un appel : si des entreprises se sentent concernées, si des associations professionnelles se sentent concernées par ces démarches soutenues par le Gouvernement, qu'elles n'hésitent pas à s'adresser au Service de la formation du secondaire II et tertiaire pour continuer à faire ce lien indispensable dans le but de soutenir ces apprentis, lien indispensable entre ces deux mondes que je décrivais en préambule, la formation et le milieu professionnel dans l'entreprise. Merci de votre attention.

**M. Pierre Parietti** (PLR) : Je suis satisfait.

### **Projet de démolition de la cabane forestière «Le Solitaire» à Glovelier**

**M. Thomas Stettler** (UDC) : Y aurait-il encore trop de sous dans ce Canton ? Je crois que oui.

Sur les hauteurs du village de Glovelier, direction Jolimont, on trouve une magnifique cabane forestière. Construite en dur il y a plus de cinquante ans par les employés forestiers des forêts domaniales, elle comprend un carnotzet, un abri pour les casse-croûtes en forêt et un bâtiment annexe pour le rangement des outils.

Ce chalet, appelé «Le Solitaire», est loué depuis bientôt vingt ans à la Société de trompes de chasse Saint-Hubert qui l'utilise pour ses assises.

Bien entendu, elle est aussi utilisée régulièrement comme refuge par les chasseurs ou par des marcheurs qui empruntent ce chemin.

Sous prétexte que la loi n'autorise qu'un bâtiment de ce type en forêt par commune et qu'un semblable trône à Soulce, l'Office de l'environnement a ordonné la démolition pure et simple de ce joyau des forêts. La poisse pour les villages de Haute-Sorne : un par commune !

Cerise sur le gâteau, la démolition et la remise en état vont coûter plusieurs dizaines de milliers de francs à la caisse du Canton alors que ce patrimoine, témoin d'histoire, rapporte de l'argent année après année.

J'exhorte donc le Gouvernement à stopper immédiatement les projets de démolition des bâtiments situés dans les forêts domaniales sans quoi nous aurons tous la conviction qu'il y a encore trop de sous dans ce Canton !

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Effectivement, la cabane «Le Solitaire», qui est aussi appelée le bâtiment de Montépoirgeat, est donc à la veille de sa démolition. La décision a été prise en 2015 en toute connaissance de cause et les arguments ne sont pas seulement ceux que vous avez évoqués mais ils sont d'ordre législatif puisqu'on ne peut pas privatiser une telle cabane en zone forestière. On ne peut pas non plus changer son affectation. Et la location d'une telle cabane comme actuellement n'est pas conforme à la loi.

Egalement, l'Etat veut respecter la loi sur l'aménagement du territoire et veut donc contribuer à réduire les constructions hors des zones à bâtir. Le site n'est pas défini comme un site touristique et on ne peut donc pas justifier que cette cabane soit à but de loisir, ce qui pourrait permettre de la sauver.

La démolition permettra également de réduire la présence humaine dans les environs de cette cabane, sachant que c'est un site avant tout de production forestière et de protection de la nature.

L'Etat met également d'autres cabanes à disposition des marcheurs et du public et les chasseurs ont une cabane à disposition à Courfaivre.

On peut effectivement regretter cette décision et cet état de fait qui fait que cette cabane sera démolie l'année prochaine mais, en parallèle, l'Etat a remis en état l'abri forestier de Bassecourt et est en réflexion pour la rénovation de la cabane de Soulce. Voilà, Monsieur le Député.

**M. Thomas Stettler** (UDC) : Je ne suis pas satisfait.

### **Modification de la politique énergétique du Gouvernement suite au vote favorable des Jurassiens sur l'initiative pour la sortie du nucléaire**

**Mme Erica Hennequin** (VERTS) : Le 27 novembre dernier, les Jurassiennes et les Jurassiens acceptaient l'initiative pour la Sortie programmée du nucléaire, d'ici 2029 – ce qui est bien loin d'une précipitation (!) – à 57,5 %.

Beau résultat ! C'est une progression de non moins de 15,5 % depuis la votation de 2003 où 42 % du corps électoral du Canton avait dit «oui» à une initiative pour sortir du nucléaire. Donc, plus 15,5 %.

Etant donné que le Gouvernement s'était opposé à l'initiative que nous venons de voter, il serait intéressant de connaître quelle leçon il tire de ce résultat. Ma question est donc la suivante : que va modifier le Gouvernement, au niveau de sa politique énergétique, pour respecter la volonté du peuple jurassien ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Effectivement, le Gouvernement a été très attentif au résultat de cette votation fédérale et a constaté que le peuple suisse a refusé l'initiative tandis que l'électorat jurassien l'a acceptée.

Pour savoir ce que va changer le Gouvernement dans son approche face à cette thématique, je dirais que le Gouvernement va continuer sur sa ligne, c'est-à-dire qu'il va continuer à soutenir la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Il va continuer à travailler dans le but de mettre en place la conception cantonale de l'énergie qui a été adoptée en mai 2015 par le Gouvernement, avec un objectif à 2035 et un objectif intermédiaire en 2021.

Plusieurs dossiers sont en cours et vont continuer à être développés, notamment l'ordonnance portant application de la loi sur l'énergie qui sera présentée à la presse demain (c'est l'un des éléments).

Le programme bâtiment pour l'année 2017 à 2020 sera présenté en conférence de presse le 13 janvier 2017 et permettra également de continuer à travailler, au niveau énergétique, au niveau du bâtiment.

La fiche concernant l'énergie hydraulique sera transmise au Parlement prochainement; elle a été adoptée par le Gouvernement et le Parlement sera appelé à se prononcer sur cette fiche concernant l'énergie hydro-électrique.

Concernant la fiche pour l'énergie éolienne, elle est en discussion entre le Gouvernement, respectivement le Département de l'environnement, et le Département de la défense, de la protection de la population et des sports, donc M. Parmelin, sachant qu'il y a des contraintes par rapport à des équipements militaires qui doivent être discutées avant d'aller plus en avant; le Gouvernement souhaite également la transmettre au Parlement en 2017, si possible au premier semestre et, si tout va bien, au premier trimestre 2017.

Concernant la géothermie profonde, vous avez vu que les griefs des opposants ont été rejetés en bloc par la justice. Donc, maintenant, on attend l'entrée en force de la décision pour voir comment le dossier va évoluer et se développer.

Au niveau du thermoréseau dans le district de Porrentruy, le Gouvernement va transmettre un message au Parlement proposant une subvention pour la mise en place du couplage chaleur-force, qui permettra donc de produire de l'électricité avec le bois local, le bois ajoulot, le bois jurassien.

Concernant maintenant l'énergie solaire, nous avons eu la semaine passée une discussion entre la Chambre d'agriculture, la Chambre de commerce et d'industrie, le Département de l'environnement et la direction de BKW, pour parler de la situation délicate de certains producteurs solaires du canton du Jura, notamment des entreprises et des agriculteurs. Des pistes ont été esquissées et sont maintenant en travail entre EDJ pour certaines pistes, BKW pour d'autres et le Département de l'environnement pour les autres. L'idée est de trouver une solution qui permette de pérenniser ou en tout cas de diminuer l'impact financier que subissent ces producteurs suite à la décision de BKW.

Pour en revenir à l'énergie nucléaire puisque c'est la base de votre question, nous avons rencontré Mme Leuthard en marge de l'inauguration de l'A16 lundi 5 décembre, la veille de Saint-Nicolas et le lendemain de la Sainte-Barbe (la sainte des tunnels de l'A16), et nous avons remis sur la table le dossier nucléaire, notamment le dossier de Fessenheim, en lui rappelant que nous attendons du Conseil fédéral un appui fort et ferme face à notre pays voisin, la France, pour qu'il tienne ses promesses électorales et ses engagements de fermer Fessenheim au plus vite.

**Mme Erica Hennequin** (VERTS) : Je suis très satisfaite.

### **Projet de déchetterie régionale dans le district de Delémont**

**M. Christian Spring** (PDC) : Depuis quelque temps, on parle énormément du bien-fondé de déchetteries régionales et chacun y va de ses propres spéculations.

Je trouve en effet, au vu notamment du refus de la commune de Courtételle d'accueillir cette déchetterie régionale avec à la clef, il faut le dire, des arguments très pertinents, qu'il serait bon que le Gouvernement donne un signal fort sur sa politique en la matière.

En effet, il me semble, aussi bien au niveau écologique qu'au niveau économique, que cette solution de régionaliser l'enlèvement des déchets n'est pas une solution d'avenir.

Souhaitons-nous supprimer les installations actuelles qui répondent aux attentes des citoyens au lieu d'uniquement regrouper la gestion administrative de ces points de récolte ? Le projet présenté ne pourra que renchérir et, par la suite, les émoluments facturés aux citoyens vont augmenter car le budget initial ne sera certainement pas respecté.

De plus, quand j'entends certains représentants d'organismes parler de coûts en se basant sur des comparatifs qui se fondent sur des éléments qui ne prennent pas en compte les mêmes critères, j'ai alors grand souci pour la future gestion des déchets du district de Delémont.

Je remercie d'avance le Gouvernement de nous faire part de sa position sur sa future politique en matière d'enlèvement de déchets.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : La thématique des déchetteries régionales est partie notamment d'un postulat que le Parlement a accepté en 2006, postulat de Madame la députée Maître ici présente, qui se basait sur l'expérience positive du Tritout à Vicques et qui demandait de soutenir, d'appuyer des démarches régionales pour mettre en place des déchetteries régionales.

Trop de périmètres sont définis au niveau cantonal. Il y a donc l'AMFM aux Franches-Montagnes, l'Association des maires et le SEOD dans la vallée de Delémont et le SIDP sur Porrentruy.

L'inconvénient de ces centres de tri réside notamment dans le fait que les gens doivent se déplacer pour amener leurs déchets ou leurs objets à recycler. L'autre inconvénient, c'est également qu'il faut trouver un site pour accueillir ce centre régional et c'est actuellement un problème en discussion dans le district de Delémont.

Par contre, il y a des avantages également. Cela permet d'être plus efficace dans le tri et la valorisation des déchets et, notamment, cela permet de recycler des éléments qui ne sont pas forcément recyclés actuellement dans les communes et cela permettrait donc également d'alléger le volume ou le poids des déchets que les gens mettent dans les filières taxées, via les sacs taxés ou via les containers taxés. Cela permet donc de soulager les factures des ménages et des entreprises tout en valorisant de façon plus efficace les déchets que, malheureusement, nous produisons.

Le Gouvernement est en appui de ces démarches qui sont de compétence communale. Il est en appui via le Service du développement territorial, via l'Office de l'environnement.

Concernant les coûts, que vous avez également évoqués, je vous rappellerai juste qu'au niveau du SEOD, il y a un fonds actuellement à disposition pour mettre en place cette déchetterie régionale. Et le montant qui a alimenté ce fonds jusqu'à présent permet largement, si ce n'est plus, de financer le projet actuel dans la vallée de Delémont.

Le Gouvernement reste donc en appui derrière ces démarches communales et c'est ainsi que je peux vous répondre.

**M. Christian Spring (PDC)** : Je suis partiellement satisfait.

### Pratiques de la société Fair Consulting Sàrl

**Mme Valérie Bourquin (PS)** : Plusieurs Jurassiens ont cru au chant des sirènes de l'entreprise Fair Consulting à Delémont qui développe et commercialise des logiciels. Elle s'occupe également, entre autres, de gestion de fortune. Cette entreprise aurait trouvé un algorithme fantastique qui permet de placer de l'argent à des taux de rendement record, ceci en toute sécurité.

Un exemple parmi d'autres : une personne a signé un contrat avec Fair Consulting pour placer 30'000 francs, pris sur son deuxième pilier. Ensuite, oralement, sans contrat écrit, cette personne a décidé de confier 70'000 francs supplémentaires. Elle a demandé très clairement de ne pas placer plus de 30'000 francs dans un premier temps. Le supplément devait faire l'objet d'une nouvelle négociation. Quelque temps plus tard, surprise, 70'000 francs ont été perdus. Humiliée par cette malheureuse aventure, cette personne a renoncé à porter plainte.

Et les gens qui ont perdu de l'argent sont accusés par Fair Consulting de leur faire une mauvaise pub et sont même menacés d'être traînés en justice.

Bien que je déplore une certaine naïveté de la part des personnes qui placent ainsi leurs petites économies, car ce sont bien ces personnes-là qui se font avoir, je pose la question suivante au Gouvernement : le Gouvernement a-t-il eu

connaissance de telles pratiques de cette société inscrite au Registre du commerce et qu'en pense-t-il ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. Jacques Gerber**, ministre de l'économie : Le Gouvernement, Madame la Députée, n'a pas connaissance des pratiques financières que vous venez d'évoquer. Tout au plus, le Gouvernement sait que cette entreprise est inscrite au Registre du commerce comme Sàrl et qu'elle a pour but le développement et la commercialisation de logiciels informatiques de même que tous les services y relatifs tels que la maintenance, le conseil, l'assistance ainsi que la gestion financière.

Pour rappel, il s'agit d'une activité qui n'est pas soumise à une autorisation de police du commerce de la compétence de l'Etat ou de l'un de ses services. A priori, on peut estimer que la surveillance d'une telle activité financière est plutôt du ressort de la Finma.

Les membres de la Sàrl, répertoriés au Registre du commerce, sont également actifs dans d'autres sociétés répertoriées, notamment dans les registres du commerce jurassien, bâlois, zurichois et encore d'autres, dans des domaines tels que l'horlogerie, la mécanique, le conseil et la gestion de fortune.

Le Gouvernement ignore si ces personnes sont issues du monde de la finance. Les registres du commerce sont muets sur les compétences de ces personnes en matière de gestion de fortune et sur leur parcours professionnel.

Enfin, de manière générale, nous ne pouvons que recommander aux personnes qui ont le sentiment d'avoir été lésées de saisir les voies de droit qui sont les leurs, au besoin en sollicitant les conseils d'associations, notamment d'associations telles que les associations de protection des consommateurs à l'instar de la FRC. Malheureusement, le Gouvernement n'a pas d'autres instruments à sa disposition pour dénoncer ou agir si un acte illégal aurait été commis par cette entreprise.

**Mme Valérie Bourquin (PS)** : Je suis satisfaite.

### Recherche de places de formation pour les migrants par l'AJAM

**M. Didier Spies (UDC)** : Revenons sur l'annonce de l'AJAM qui voudrait trouver 50 à 100 places de formation via le programme «Start» pour les migrants dans notre Canton d'ici septembre 2017.

La Confédération financerait entièrement ce projet-pilote à hauteur de 100'000 à 150'000 francs et une personne a été nommée comme chargé de mission.

Une formation pour quel migrant ? Est-ce que l'AJAM recherche des places de formation pour des réfugiés, donc des personnes admises en tant que réfugiés, ou pour les personnes admises provisoirement, donc non reconnues mais à protéger momentanément ?

Il faut savoir qu'une personne admise provisoirement n'a pas droit à une autorisation de séjour «automatique» contrairement à l'autorisation d'établissement octroyée au réfugié dit «normal».

Sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations, nous n'avons trouvé aucune information concernant le programme «Start» et nous pouvons donc uniquement nous baser sur les informations reçues par les médias.



Il faut également savoir qu'au budget que nous traiterons un peu plus tard dans la journée, nous allons devoir approuver une forte augmentation concernant les subventions cantonales à l'AJAM pour 2017. Le montant s'élève à 4,1 millions de francs et, au budget 2014, les subventions à l'AJAM s'élevaient à la moitié de ce montant, donc à 2 millions.

Nous sommes malheureusement liés à ces montants par la politique d'asile de notre pays.

Mais revenons sur la petite somme que le Secrétariat d'Etat aux migrations a promis au canton Jura et voici ma question au Gouvernement : est-ce que le montant promis à l'AJAM pour le programme «Start», environ 100'000 à 150'000 francs, est uniquement alloué pour financer le salaire du chargé de mission engagé dernièrement ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'intérieur : J'étais presque tentée de vous dire «oui» et de requitter cette tribune aussitôt... mais quand même !

Comme vous l'avez mentionné, Monsieur le Député, l'AJAM a un souhait, celui de dynamiser son programme d'intégration «Start», dans le prolongement aussi de l'expérience menée l'été dernier avec le monde agricole et qui s'est révélée très positive.

Peut-être un bref rappel. La Confédération donne aux cantons des moyens pour mettre en place des mesures destinées à faciliter et à favoriser l'intégration des requérants d'asile. Et c'est ce qu'on appelle le programme «PIC». Cette enveloppe financière de programme est en fait destinée à couvrir les mesures mises en place et non pas les salaires des personnes qui sont chargées de mettre en place ces mesures. Dans ce cadre, l'AJAM, comme cela était mentionné dans la presse, a toutefois obtenu une dérogation du Secrétariat d'Etat aux migrations pour mettre en place un projet-pilote pour, comme vous l'avez dit, dénicher entre 50 et 100 places, qu'elles soient de stage ou de formation.

Comme vous l'avez indiqué ou supposé, les 150'000 francs sont bien destinés au salaire du chargé de mission qui devra travailler à trouver ces places. Toutefois, je peux vous rassurer dans le sens où cette charge salariale sera prise sur l'enveloppe du programme d'intégration cantonal dédié à l'AJAM. Cela n'aura donc aucune incidence au niveau des coûts supplémentaires pour le Canton et ça n'aura également aucune incidence par rapport aux mesures mises en place.

**M. Didier Spies** (UDC) : Je suis satisfait.

### Renforcement de l'enseignement musical

**M. Christophe Terrier** (VERTS) : Le 23 septembre 2012, le peuple et les cantons ont accepté le nouvel article constitutionnel 67a visant à renforcer la formation musicale en Suisse. Cet article précise que la Confédération et les cantons s'engagent à promouvoir à l'école un enseignement musical de qualité. La Confédération fixe, avec la participation des cantons, les principes applicables à l'accès des jeunes à la pratique musicale et à l'encouragement des talents musicaux.

Ma question au Gouvernement : quatre ans après l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel 67a, quelle est l'avancée de notre Canton dans la mise en œuvre de la promotion musicale de notre jeunesse ? Merci d'avance pour la réponse.

**M. Martial Courtet**, ministre de la formation : Madame la présidente sera contente puisque, vu l'ordre du jour copieux de cette journée de Parlement, je vais répondre très brièvement puisque cette question a déjà été posée sous forme de question écrite par le député Caillet – qui opinait du chef il y a quelques instants en écoutant vos propos – en 2014, alors que vous faisiez déjà partie de ce Parlement. Dès lors, je vous renvoie à cette question écrite no 2641.

Par contre, je souhaite quand même profiter de cette tribune pour vous donner quelques éléments et finalement rendre hommage au travail qui se fait à ce titre-là dans notre Canton. Je pense en particulier, bien qu'ils ne soient pas les seuls, à l'EJCM et à la Fédération jurassienne de musique, et notamment à M. Blaise Héritier qui est expert pour les fanfares et qui présélectionne les candidatures pour ce qui se passe au niveau suisse. Parce que, depuis l'adoption de cet article constitutionnel dont vous parlez, l'Office de la culture au niveau fédéral a mis en place un programme sur quasiment le même principe que «Jeunesse et Sport», ici «Jeunesse et Musique», et, dans ce sens, il est intéressant de pouvoir profiter de cela et de mettre en place un cadre justement dans notre Canton.

Pour vous donner un chiffre : en 2016, dans le canton du Jura, trois musiciens ont été certifiés et cela donne des éléments concrets pour renforcer le niveau musical pour encadrer nos jeunes musiciens. Donc, voilà un exemple de ce qui se met en place et je vous donne volontiers une copie de la question écrite de M. Caillet. Merci de votre attention.

**M. Christophe Terrier** (VERTS) : Je suis satisfait.

**La présidente** : L'heure des questions orales est ainsi terminée.

### 3. Election d'un remplaçant de la commission de l'économie

**La présidente** : Il s'agit de remplacer notre futur président du Parlement en tant que remplaçant à la commission de l'économie. Le groupe chrétien-social indépendant nous présente la candidature de Vincent Hennin. Formellement, je vous le demande : y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Donc, conformément à l'article 66, alinéa 9, du règlement de notre Parlement, cette élection est tacite. Je déclare donc M. Vincent Hennin élu et, bien évidemment, je lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de cette nouvelle tâche.

### 4. Motion no 1155

#### Revoir les conditions d'admission au second tour lors d'élections

**Françoise Chagnat** (PDC)

Nous avons tous en mémoire l'affaire «Bruno Moser» lors des élections du canton de Berne en 2015.

Ce sans parti biennois avait défrayé la chronique en forçant l'organisation d'un coûteux deuxième tour lors de l'élection au Conseil des Etats d'octobre 2015 en refusant de se retirer après le premier tour alors qu'il n'avait pourtant obtenu que 2,7 % des voix.

Cette dépense d'un demi-million pour les contribuables bernois avait agacé l'ensemble de la population.

A ce jour, en Romandie, seuls Genève et le Jura sont encore à la merci de cette façon de faire, les autres cantons ayant adapté leur législation de façon à éviter ces abus.

La liberté démocratique a ses limites lorsqu'elle empiète sur le bien communautaire.

Par conséquent, nous demandons au Gouvernement de modifier la loi afin de restreindre les possibilités de participer au deuxième tour lorsque manifestement le candidat n'a aucune chance d'être élu.

Nous proposons de rendre les conditions d'admission au second tour plus strictes en fixant par exemple un seuil à atteindre lors du premier tour pour obtenir le droit de se représenter au deuxième tour.

Nous n'avons jamais été confrontés à de tels cas mais comme il vaut mieux prévenir que guérir...

**Mme Françoise Chagnat (PDC)** : Cette motion n'a aucune velléité de restreindre les droits démocratiques des citoyens de quelque manière que ce soit mais bien de se prémunir des abus que ceux-ci pourraient engendrer.

Il s'agit d'une situation qui n'arrivera peut-être jamais mais, si elle survient, nous regretterions de ne rien avoir dans notre législation pour éviter les incidences financières qui en découleraient.

Juste pour mémoire : l'année dernière, dans le canton de Berne, M. Moser, un sans-parti biennois, avait forcé l'organisation d'un deuxième tour lors de l'élection au Conseil des Etats en refusant de se retirer de la course après le premier tour alors qu'il n'avait pourtant obtenu que 2,7 % des voix. Facture pour le canton de Berne : un demi-million.

Suite à cela, pas moins de trois motions ont été déposées au Grand Conseil.

Par rapport au Jura, c'est comme si on avait quinze candidats au Gouvernement dans la course et que les cinq premiers candidats passent le cap avec une avance confortable, ce qui fait que les sixième, septième et jusqu'au quatorzième candidats se retirent; le quinzième, qui a un nombre minimum de voix (peut-être 2 %), refuse de se retirer et, pour cette personne-là, il faut organiser un deuxième tour alors que l'on sait, au départ, que les dés sont joués !

Pour éviter d'avoir un jour un tel cas de figure, la motion demande au Gouvernement de modifier ou d'ajouter un article dans la loi concernant les élections, en exigeant par exemple un quota minimum permettant de participer au deuxième tour ou une autre mesure. Le Jura et Genève sont les seuls cantons qui n'ont pas prévu ce cas de figure dans leur législation.

Je vous invite donc à soutenir cette motion qui ne coûte rien mais qui pourrait faire économiser ou plutôt ne pas perdre plusieurs milliers, voire dizaines de milliers de francs au Canton si un tel cas devait survenir. Merci de votre attention.

**M. Charles Juillard**, président du Gouvernement : La motion no 1155 demande de restreindre les possibilités de participer au second tour d'élections majoritaires lorsqu'un candidat n'a manifestement aucune chance d'être élu. Elle est fondée sur le cas, rappelé tout à l'heure, d'un candidat bernois au Conseil des Etats qui a provoqué le second tour en 2015 alors qu'il avait obtenu effectivement moins de 3 % des suffrages au premier tour.

Une modification de la loi sur les droits politiques s'avèrerait donc nécessaire dans le canton du Jura. Selon le texte en

vigueur, ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour. Il n'y a donc pas d'autre condition.

Sont concernées, pour le Jura, les élections du Gouvernement, des maires, de conseillers communaux dans certaines communes et des présidents et vice-présidents des assemblées communales. L'élection des deux députés juraisiens au Conseil des Etats ne l'est évidemment pas puisque vous savez que nous avons adopté, depuis la création du Canton, le système proportionnel.

Lors de l'élection du Gouvernement, il est arrivé à trois reprises que des candidats ayant réalisé de faibles scores au premier tour soient candidats au second : c'était en 1990, en 2002 et en 2006. Les candidats concernés avaient obtenu entre 3,9 % et 9 % des suffrages au premier tour. Ils n'avaient toutefois pas pour but d'éviter l'élection tacite car d'autres candidats ayant obtenu plus de 10 % des suffrages étaient également en lice. La présence au second tour de l'élection du Gouvernement en 2006 d'un candidat ayant obtenu 3,9 % des suffrages avait d'ailleurs motivé, du moins selon ses déclarations, un autre candidat à déposer sa candidature au second tour alors qu'il avait récolté 16,7 % des suffrages. Au second tour, sept candidats étaient alors en lice pour les cinq sièges à repourvoir.

Dans les cantons romands et à Berne, Neuchâtel et Vaud, il y a un quorum de 5 % pour participer au second tour de l'élection du gouvernement, le Valais un quorum de 8 % alors que Fribourg n'a pas de quorum mais limite le nombre de candidatures au second tour au double de sièges à repourvoir (c'est-à-dire que si vous n'avez plus qu'un siège à repourvoir, dans le canton de Fribourg, vous ne pouvez avoir que deux candidats; évidemment, ce sont ceux qui se représenteraient dans l'ordre d'arrivée au premier tour). Genève et Berne sont dans la même situation que le Jura : la seule condition pour se présenter au second tour est d'avoir participé au premier. Un cas semblable à l'exemple bernois ne s'est donc encore pas produit au niveau cantonal.

La réalisation de la motion nécessiterait une modification de la loi sur les droits politiques et la question d'un éventuel quorum devrait être examinée plus en détail. D'autres solutions, comme la fribourgeoise, pourraient aussi être retenues.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une priorité, le Gouvernement est favorable à une révision des conditions d'admission au second tour d'élections et propose donc au Parlement d'accepter la motion no 1155 qui pourrait s'inscrire dans le cadre de l'axe du programme de législature ayant pour but la modernisation des structures de l'Etat.

**M. Philippe Rottet (UDC)** : La loi actuelle sur les droits politiques contient déjà des cautèles, aussi bien pour les élections au système proportionnel que majoritaire. Les listes qui n'obtiennent pas 3 % seront à la charge des candidats ou des partis politiques.

En revanche, rien n'est prévu pour les élections au système majoritaire. Cela signifie que celui qui obtiendrait 3,5 %, 4 %, 4,5 % peut très bien se présenter.

Pour éviter évidemment qu'un candidat ne se représente alors que ses chances sont quasiment nulles, nous pensons effectivement que les dispositions actuelles ne sont pas suffisantes. Et c'est la raison pour laquelle, pour l'UDC, il est normal que l'on institue un certain quota. Ce quota, nous pouvons l'estimer entre 5 % et 8 %. Cela nous semble tout à fait normal.

C'est la raison pour laquelle nous pensons, à l'UDC, que nous soutiendrons cette motion et que nous vous demandons d'en faire de même. Il ne s'agit pas ici d'une restriction des droits populaires mais bien plutôt d'éviter des abus comme cela s'est produit, bien malheureusement, avec à la clé des centaines de milliers de francs que, finalement, le contribuable paie. Je vous remercie.

*Au vote, la motion no 1155 est acceptée par 56 voix contre 2.*

**La présidente** : Nous passons au Département des finances. Nous allons aborder, avant la pause matinale, le point 5 de notre ordre du jour.

## 5. Modification de la loi d'impôt (suspension de la baisse fiscale) (deuxième lecture)

*Le Parlement de la République et Canton du Jura arrête :*

I.

La loi d'impôt du 26 mai 1988 [641.11] est modifiée comme il suit :

Article 217i (nouvelle teneur)

<sup>1</sup> Les taux unitaires de l'impôt sur le revenu (article 35, alinéas 1 et 2) sont réduits, en 2014 et 2016, puis chaque année de 2018 à 2022, de 1 % multiplié par 100/95<sup>e</sup>.

<sup>2</sup> Le taux unitaire de l'impôt sur le bénéfice (article 77, alinéa 1) est réduit, en 2014 et 2016, puis chaque année de 2018 à 2022, de 1 % multiplié par 100/90<sup>e</sup>.

<sup>3</sup> Les taux de l'impôt à la source perçu sur les recettes brutes dans les cas prévus à l'article 122, alinéa 1, lettres b à f<sup>bis</sup> (article 123, alinéas 2 et 3), sont réduits, en 2014 et 2016, puis chaque année de 2018 à 2022, de 1 % multiplié par 100/90<sup>e</sup>.

II.

<sup>1</sup> La présente modification est soumise au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

La présidente : Anne Roy-Fridez  
Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission de gestion et des finances et rapporteur de la majorité d'icelle : Comme d'habitude, lorsqu'il y a deux lectures au Parlement, la CGF a repris le traitement de la modification de la loi d'impôt dont il est question sous ce point de notre ordre du jour. La discussion a été brève, respectivement le groupe UDC nous a fait part qu'il maintenait sa position, soit aussi bien son refus de l'entrée en matière que de la modification de la loi.

N'ayant rien à ajouter par rapport aux propos que j'ai largement développés en première lecture, le 23 novembre dernier, au sujet de la modification de la loi d'impôt, je ne vais pas prolonger mon intervention de ce jour à cette tribune.

Toutefois, je précise encore une fois ici que les membres qui composent la majorité de la CGF sont conscients que la disposition légale de diminuer les impôts, acceptée par le peuple jurassien en 2004, est différée dans sa durée mais

que, par contre, celle-ci n'est pas remise en cause. En effet, la baisse fiscale linéaire 2017 de 1 % est reportée en 2022.

De plus, contrairement aux propos évoqués par la minorité de la commission, la proposition qui est faite n'est pas une augmentation d'impôts. Effectivement, avec ce report, les contribuables jurassiens ne bénéficieront pas de la baisse prévue en 2017 mais ils ne vont pas payer plus d'impôts par rapport à un montant de taxation qui serait identique à celui de 2016. Il est bien entendu que je ne considère absolument pas ce report comme sans importance mais il est vraiment à différencier d'une augmentation d'impôts.

De plus, je relève que, depuis l'introduction de la baisse, les engagements en lien avec celle-ci ont été tenus mais de manière différente dans sa durée qui est différée.

Au nom des neuf membres qui composent la majorité de la commission, je vous recommande, chers collègues, d'accepter aussi bien l'entrée en matière que la modification de la loi d'impôt, respectivement de confirmer l'acceptation en première lecture de cette dernière. Je rappelle que celle-ci l'avait été par 48 voix. Je vous en remercie par avance.

**M. Thomas Stettler** (UDC), rapporteur de la minorité de la commission : Rien de nouveau. Tout a été dit. Juste rappeler que ce sont effectivement 20 millions que les contribuables paieront en plus durant cette législature. C'est quelque chose que mon groupe ne peut pas supporter.

Peut-être aussi encore rappeler à la presse que le groupe UDC, c'est plus que la première ligne et corriger peut-être le compte-rendu qui a été fait la dernière fois à ce sujet. Merci.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Je n'avais pas prévu d'intervenir mais je crois qu'il est nécessaire de corriger les propos tenus ici à cette tribune par le représentant de la minorité.

Il ne s'agit pas de vous engager pour cinq ans mais il s'agit de vous engager pour une année. C'est une suspension de la baisse fiscale telle qu'elle est prévue pour une année, ce qui va rapporter, dans les caisses publiques, 4 millions à peu près. Ensuite, la prolongation de la baisse fiscale est aussi prévue dans le dispositif légal qui vous est proposé. Il ne faut donc pas induire les députés en erreur, ni la population en erreur, en prétendant que vous votez aujourd'hui une privation de 20 millions de pouvoir d'achat des citoyens jurassiens. Non, au contraire, c'est de 4 millions dont il s'agit bel et bien dans la décision que vous avez à prendre aujourd'hui.

Cela dit, si cette décision n'était pas confirmée aujourd'hui suite à la première lecture, je peux déjà vous dire que, pour le débat qui va suivre immédiatement pour le budget, nous ne serions déjà plus dans les clous en ce qui concerne le respect du frein à l'endettement et que nous pourrions, avant même de commencer, le renvoyer à la commission de gestion et des finances pour trouver les 4 millions manquants.

**La présidente** : Ces informations étant données, nous allons pouvoir voter sur l'entrée en matière.

*Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 50 voix contre 8.*

*L'article 217i et le chiffre II, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 48 voix contre 9.*

**La présidente** : Avant d'entamer le gros morceau de notre ordre du jour, nous allons faire la pause matinale. Je vous donne rendez-vous ici même à 10.10 heures.

*(La séance est suspendue durant vingt-cinq minutes.)*

**La présidente** : Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre le traitement de notre ordre du jour. Nous abordons les points 6 et 7 lors d'une seule entrée en matière et je donne la parole au président de la commission de gestion et des finances, Monsieur le député André Henzelin.

**6. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification financière des investissements pour la période 2017-2021**

**7. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2017**

**Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification financière des investissements pour la période 2017-2021**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

vu l'article 84, lettre e, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu les articles 18, 19 et 20 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

*arrête :*

Article premier

Le plan financier pour la période 2017-2021 est approuvé.

Article 2

La planification des investissements pour la période 2017-2021 est approuvée.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente :                      Le secrétaire :  
Anne Roy-Fridez                      Jean-Baptiste Maître

**Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2017**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 [RSJU 641.11],

*arrête :*

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2017.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente :                      Le secrétaire :  
Anne Roy-Fridez                      Jean-Baptiste Maître

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission de gestion et des finances : En préambule, je rappelle que le Parlement a discuté, lors de sa séance du 7 septembre 2016, du programme gouvernemental pour la législature 2016-2020. Je rappelle aussi que ce programme est de la responsabilité politique du Gouvernement et qu'il n'est pas sanctionné par un vote du Parlement. Par contre, ce programme définit la stratégie et les objectifs que le Gouvernement souhaite atteindre durant la présente législature. Si je fais référence à ce programme, c'est pour relever que l'axe 6 de celui-ci, soit «L'Etat jurassien modernise ses structures», devrait permettre de réduire les charges.

Si le programme politique pour la législature définit des objectifs à atteindre, il n'en va pas de même pour le plan financier et la planification des investissements. Effectivement, conformément aux articles 17 à 20 de la loi sur les finances cantonales, il s'agit de deux des outils de gestion de l'Etat. Le plan financier sert de base à la planification continue des finances cantonales. Quant à la planification détaillée des investissements, elle indique la liste des dépenses importantes des investissements prévus ainsi que les enveloppes par service et par domaine pour tous les autres objets. L'arrêté qui nous est soumis aujourd'hui contient donc les deux éléments que je viens de décrire.

Le plan financier repose sur l'évolution attendue du compte de fonctionnement et de la planification des investissements pour les années 2017 à 2021. Il est un outil de direction stratégique qui sert de fil conducteur et de repère. Malheureusement, il ne nous met pas à l'abri de surprises. Il peut aussi être influencé par des événements intérieurs ou extérieurs totalement imprévisibles aujourd'hui. Quant au degré de fiabilité, il décroît par rapport à l'avancement de la période considérée. Je ne vais pas reprendre ici les propos du Gouvernement, qui sont développés dans son message, si ce n'est pour relever qu'il a travaillé sur la base d'un scénario présentant des perspectives économiques de croissance modérée. A ce sujet, nous savons que le niveau d'incertitude est actuellement élevé pour l'économie jurassienne d'une part et que les prévisions en matière économique n'ont pas de caractère scientifique d'autre part.

Dans l'élaboration du plan financier, le Gouvernement a tenu compte de la réalisation du programme OPTI-MA à hauteur de 75 %. Quant au potentiel pour une concrétisation complète de celui-ci, il s'élève à 10 millions. Les dépenses en lien avec les charges de personnel d'une part et avec les biens, les services et autres charges d'exploitation d'autre part sont stables par rapport à celles de 2015 et 2016. Par contre, une augmentation de 3 % à 4 % par année a été retenue pour les charges liées dans les domaines de la santé, du social ainsi que des assurances sociales. Pour ces dernières, elles concernent tout particulièrement les prestations complémentaires et les subsides relatifs aux primes d'assurance maladie. Au chapitre des produits, il a été tenu compte d'une croissance annuelle des revenus fiscaux de 2 %. Cet accroissement, qui est soutenu tout particulièrement par les impôts des personnes physiques, tient également compte, mis à part pour l'année 2017, de la diminution linéaire de 1 % de la fiscalité. Par contre, dans sa projection, le Gouvernement n'a

pas retenu les incidences financières qui seront liées à la RIE III; respectivement, elles seront intégrées lorsque les décisions auront été arrêtées. Au niveau des incertitudes, dont il est tenu compte dans l'élaboration du plan financier, il y a lieu de relever la volatilité des paiements touchés au titre de la péréquation financière fédérale (RPT) ainsi que de la part des cantons au bénéfice de la BNS. En fait, pour le plan financier 2017-2021, il a été tenu compte, en matière de RPT, d'une légère baisse en 2017 et d'une progression moyenne de 1 % dès 2018 et, pour la part au bénéfice de la BNS, d'un montant de 5,9 millions de francs en 2017 et de la moitié de cette somme pour les autres années. Eu égard à l'évolution des différents facteurs que je viens de relever, le Gouvernement propose la dissolution de la réserve conjoncturelle totalisant 17 millions, soit 5 millions sur chacun des exercices 2017, 2018 et 2019 et 2 millions sur l'exercice 2020.

Les résultats du plan financier 2017-2021 sont récapitulés à la page 18 du message du Gouvernement au Parlement de septembre 2016. De ce tableau, je relève qu'entre 2017 et 2021, les résultats annuels planifiés évoluent entre un déficit de 3,3 et de 5,7 millions. Toutefois, l'atteinte de ces chiffres est subordonnée à un cumul d'économies de 13,6 millions durant cette période. Dès lors, pour les atteindre, le Gouvernement a tenu compte de la réalisation complète du programme OPTI-MA, soit du potentiel de 10 millions que j'ai déjà relevé précédemment d'une part et de 3 à 4 millions d'économies attendues par l'axe 6 du programme de législature visant une simplification des procédures et des structures d'autre part. Ce qui précède démontre que la marge de manœuvre est faible pour respecter le mécanisme de frein à l'endettement. Du tableau de la page 18 qui présente la planification par nature, je relèverai encore que les charges de transfert augmentent de 51 millions entre le budget 2016 et le plan financier 2021 alors que les revenus de transfert pour les mêmes cinq années n'augmentent que de 18 millions. Ce dernier chiffre démontre, entre autres, qu'il faut sans doute oublier les années où notre Canton pouvait recevoir jusqu'à 14 millions supplémentaires au titre de la RPT !

En prenant en considération les investissements nets qui sont proposés pour les cinq prochaines années, les insuffisances de financement oscillent entre 4,9 et 6,9 millions de francs par année. L'Etat devra ainsi avoir recours à l'emprunt pour les combler. Quant à la dette brute, elle passera de 335 millions à fin 2016 à 383,7 millions à fin 2021. Le degré d'autofinancement des investissements reste supérieur à 80 %; respectivement, la moyenne est de 81,2 % pour l'ensemble de la période.

La planification des investissements 2017-2021 respecte les dispositions de la loi sur les finances en indiquant la liste des dépenses importantes d'investissement par projet, par secteur et par service. Toutefois, il y a lieu de rappeler ici que la planification des investissements fournit le cadre de référence pour l'activité de l'Etat et l'élaboration des budgets annuels. Elle constitue une préparation à la décision et, de ce fait, exerce une influence sur le pilotage de l'Etat. Par contre, les montants qui y figurent, même adoptés, n'ont qu'une valeur indicative et ils ne donnent aucun droit à l'obtention des crédits ou d'allocations budgétaires. Effectivement, ce n'est pas parce qu'un montant est inscrit dans la planification des investissements qu'il sera alloué.

Le Gouvernement propose, dans sa planification financière, des réalisations en fonction des ressources disponibles ainsi que des degrés d'urgence ou de priorité. Il est bien entendu qu'il a également procédé à des arbitrages qui peuvent,

forcément, porter à la critique suivant les sensibilités de chacun. La méthode retenue par le Gouvernement pour apprécier l'ensemble des besoins, respectivement la définition et la classification des cinq catégories, se trouvent à la page 6 de son message. Sur la base de ce qui précède, le Gouvernement propose donc au Parlement des projets à réaliser, au cours des cinq prochaines années, totalisant un montant de 168,8 millions, ce qui représente un montant annuel moyen de 33,8 millions. Ce montant annuel est inférieur à celui de la législature 2012 à 2016 qui se montait à 46,2 millions. Les principaux objets sont indiqués à la page 9 du message et je vous laisse le soin de vous y référer. Je relèverai toutefois que, pour la première fois depuis plus de trente ans, et il y a lieu de s'en réjouir puisque nous sommes enfin au terme de sa réalisation sur notre territoire cantonal, l'A16 constitue une part minime avec un investissement total de 25,2 millions sur les années 2017 à 2021, dont 1,2 million à la charge du Canton. Lors de la législature précédente, l'investissement total s'élevait encore à 502,6 millions, dont 22,7 millions à la charge du Canton.

Comme vous aurez pu le constater, plusieurs propositions ont été faites lors du traitement de cet objet en CGF. Etant donné que celles-ci seront abordées dans le cadre de la discussion de détail, je ne vais pas les reprendre. Quant aux arguments y relatifs, ils seront développés à cette tribune par les rapporteurs de la CGF. Je tiens toutefois à préciser que les propositions de modification n'ont pas fait l'objet d'arbitrage avec d'autres rubriques au sein de notre commission. Il faut également être conscient qu'avec un degré d'autofinancement des investissements pour les cinq prochaines années qui est très proche de la limite de 80 %, notre marge de manœuvre est limitée pour consentir des augmentations. Il est bien entendu qu'on pourrait toujours faire plus, dans certains secteurs, si on ne privilégiait pas le fait d'être vigilant pour renforcer l'équilibre de nos finances cantonales.

Si la CGF est partagée sur la nécessité ou l'urgence de certains investissements, c'est à l'unanimité que ses membres vous recommandent l'entrée en matière et l'acceptation de l'arrêté relatif au plan financier ainsi qu'à la planification des investissements pour la période 2017-2021. Je tiens encore à préciser que la tranche 2017 du plan financier coïncide exactement avec le budget 2017. Dès lors, si des modifications devaient être apportées à la planification des investissements, il y aura lieu de les reporter au budget 2017 le moment venu. A ce sujet, je précise d'ores et déjà que le Gouvernement nous a soumis, lors de notre dernière séance, l'augmentation de deux rubriques. Ces dernières sont mentionnées sur le document de travail ad hoc pour la discussion de détail de ce jour sous les points 6.2 et 6.14. C'est à l'unanimité que la CGF a accepté la proposition sous le point 6.2 et par huit voix et une abstention celle sous le point 6.14. Je vous invite à accepter les propositions du Gouvernement et de la commission.

Avant de passer à l'examen du budget 2017, je me permets de relever que la CGF a consacré cinq séances, plus ou moins longues, pour étudier aussi bien les deux objets sur lesquels je viens de rapporter que le budget. A ces occasions, nous avons entendu chaque ministre ainsi que le chancelier pour discuter les chiffres de leurs départements respectifs. Je tiens à leur adresser ici mes remerciements pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont apportées aux nombreuses questions qui ont été posées tout en y associant également les services pour les compléments d'informations qu'ils ont apportés à la CGF. J'aimerais également relever ici le travail important effectué par la Trésorerie générale par

rapport à l'introduction du nouveau logiciel ERP (Enterprise resource planning). Je tiens donc à adresser aux collaboratrices et collaborateurs de ce service mes plus vifs remerciements pour leur contribution qui nous permet d'avoir une comparaison parfaite avec le budget 2016. Personnellement, j'apprécie la nouvelle présentation chiffrée tout en étant conscient que des adaptations pourront être apportées sur la base des expériences qui seront faites.

J'ai déjà eu l'occasion de relever à cette tribune le 23 novembre dernier, dans le cadre de mon rapport en lien avec la modification de la loi d'impôt, que l'élaboration du budget 2017 avait été particulièrement difficile. Effectivement, le premier budget consolidé des unités administratives affichait un déficit de 40,4 millions. En fait, il faut remonter au budget 2005, présentant un déficit de 41,1 millions, pour trouver une somme supérieure. De plus, sans l'apport positif des mesures OPTI-MA, ce premier budget consolidé aurait présenté un déficit de plus de 60 millions.

Suite à l'examen de toutes les rubriques de charges et de revenus entre la Trésorerie générale et les unités administratives, le déficit projeté s'élevait à 23,7 millions avant son traitement par le Gouvernement. Dans le cadre de celui-ci et après des analyses minutieuses des charges et des produits, le Gouvernement a procédé à des arbitrages pour réduire le déficit à 5,5 millions, après un prélèvement de 5 millions sur la réserve pour risques conjoncturels.

En fait, l'effort demandé en 2017 se répartit sur tous les acteurs, à savoir le personnel, les contribuables, les bénéficiaires de prestations et les entités paraétatiques, pour présenter un résultat qui permet de satisfaire au mécanisme de frein à l'endettement. En ce qui concerne le personnel, c'est un effort de 1,5 % de la masse salariale qui est compté dans le budget 2017, soit environ 3,9 millions. Quant à l'apport des contribuables, je rappelle que la suspension de la baisse fiscale linéaire de 1 % en 2017, respectivement le report de celle-ci en 2022, est estimé à 4,3 millions, dont 2,4 millions pour l'Etat, 1,7 million pour les communes et 200'000 francs pour les paroisses.

Dans le budget 2017, je relève que les charges augmentent de 6 millions par rapport au budget 2016. Quant aux revenus, sans tenir compte du prélèvement sur la réserve pour risques conjoncturels, ils augmentent de 12 millions par rapport au budget 2016. Les commentaires nombreux et détaillés, qui figurent dans le fascicule du budget 2017 de plus de 200 pages, me permettent de m'y référer pour vous éviter des redites. De ce fait, respectivement comme lors des précédents exercices liés aux budgets annuels, je ne vais faire ressortir que quelques éléments à cette tribune.

Au niveau des dépenses, je relèverai l'augmentation de 5 millions par rapport au budget 2016 pour les hospitalisations extérieures. Ce sujet a été discuté avec Monsieur le ministre de l'économie et de la santé et nous avons pris note que des réflexions sont menées afin de rechercher des solutions pour parer aux augmentations successives de ce poste depuis quelques années. Parmi les augmentations d'importance, je mentionnerai également la contribution à la réduction des primes d'assurance maladie de 4,1 millions, les subventions aux institutions sociales de 2,4 millions et la subvention à l'AJAM de 1,1 million. En ce qui concerne les dépenses 2017 inférieures au budget 2016, je relèverai celle de 2,1 millions avec l'Hôpital du Jura, provenant tout particulièrement de la diminution des prestations d'intérêt général. Au niveau des dépenses, je relèverai encore que la charge d'intérêts 2017 est quasi identique à celle de 2016. Tout en étant conscient

que les taux d'intérêts se situent à des niveaux historiquement bas, ce résultat provient de la recherche d'emprunts aussi bien au meilleur taux qu'à la durée la plus favorable. Toutefois, si l'on peut se réjouir aujourd'hui de cet état de fait, il ne faut pas oublier qu'il pourrait en aller tout autrement d'ici quelques années.

L'évolution des charges de personnel a toujours été un sujet largement discuté, dans le cadre du traitement du budget comme dans celui des comptes, aussi bien au sein de la CGF qu'à cette tribune. Avec une augmentation de 82'000 francs en 2017 sur un total de charges salariales de 258,4 millions, je relève que celles-ci sont stables par rapport à 2016. Il faut donc apprécier ce fait. Différentes raisons, en plus de celle que j'ai déjà évoquée précédemment, l'expliquent de manière très détaillée aux pages 36 à 40 et je me permets de m'y référer.

En ce qui concerne les principales variations au niveau des revenus entre le budget 2017 et celui de 2016, je relèverai l'augmentation des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physique de 6,3 millions, celle de 5,9 millions de la part au bénéfice de la BNS tout en rappelant qu'aucun montant n'avait été prévu en 2016, celle de 3 millions de la part à l'impôt fédéral direct et de la part à l'impôt anticipé, celle de 1,7 million des droits de mutation et de gages immobiliers et celle de 1,5 million de la subvention fédérale à la réduction des primes d'assurance maladie. Quant aux principaux revenus 2017 inférieurs à ceux de 2016, je mentionnerai le montant de 3,6 millions relatif aux impôts sur le bénéfice des personnes morales ainsi que le montant de 2,6 millions relatif à la péréquation financière fédérale. Au sujet de l'évolution du montant de la péréquation financière fédérale sur cinq ans, il est intéressant de constater qu'elle a augmenté successivement de 2,9 millions en 2012, de 15,2 millions en 2013, de 7 millions en 2014. Par contre, en 2015, le montant est resté identique à celui de l'année précédente, en 2016 il a diminué de 3,3 millions et, finalement en 2017, il diminue encore de 2,6 millions. Une fois de plus, cette dernière réduction ne fait que renforcer mon inquiétude par rapport à une évolution défavorable à l'avenir pour nos finances cantonales.

En ce qui concerne le budget net 2017 des investissements, il s'élève à 32,8 millions et correspond exactement à la première année de la planification financière 2017-2021. Etant donné que j'ai déjà développé ce sujet précédemment, je ne vais pas le reprendre ici. Je relèverai toutefois que le montant des dépenses brutes s'élève à 45,7 millions et que le montant des investissements réalisés sur le territoire cantonal s'élève à 62,5 millions. Quant à l'insuffisance de financement, elle s'élève à 4,9 millions et le degré d'autofinancement est budgété à 85,2 %. Celui-ci satisfait aux exigences du dispositif du frein à l'endettement. En définitive, la dette augmentera à 344 millions à fin 2017.

Les membres de la CGF ont eu l'occasion de faire une analyse minutieuse des chiffres du budget 2017. A ce sujet, je crois pouvoir affirmer qu'il a été répondu à toutes les questions. Il est vrai aussi, et c'est normal, que des appréciations au sujet de certains montants portés au budget sont différentes selon sa sensibilité politique. Je relèverai aussi que le traitement du budget 2017 s'est déroulé dans un climat serein. L'année dernière, dans le cadre de l'étude du budget, nous avons souhaité pouvoir disposer de davantage de temps entre la réception du fascicule et son traitement en CGF. A ce sujet, je réitère mes remerciements à Monsieur le ministre des finances et à la Trésorerie générale d'avoir fait diligence par rapport à notre demande.

Je préciserai encore ici que je n'ai pas développé dans mon rapport les sujets précis qui font l'objet de propositions de majorité et de minorité. Effectivement, je laisse le soin aux différents rapporteurs de la CGF de le faire dans le cadre de la discussion de détail. Je mentionnerai toutefois que, dans le cadre de notre dernière séance, le Gouvernement nous a soumis l'augmentation d'une rubrique budgétaire. Cette dernière est mentionnée sur le document de travail ad hoc pour la discussion de détail de ce jour sous le point 7.2. C'est à l'unanimité que la CGF a accepté cette proposition et je vous invite également à en faire de même.

Avant de terminer mon rapport, je me permets d'insister, une fois encore, sur le fait que l'établissement du budget 2017 a été très difficile malgré la contribution de 25 millions du programme d'économies OPTI-MA. Nous savons aussi que l'exercice budgétaire 2018 sera compliqué malgré la poursuite de la réalisation du programme d'OPTI-MA. Dès lors, pour retrouver une marge de manœuvre suffisante pour les prochaines années, je relève la volonté du Gouvernement de moderniser les structures de l'Etat, qu'il a fixée dans son programme de législature. Quant à notre Parlement, il devra assumer ses responsabilités lorsqu'il accepte, par exemple, des motions qui ont des conséquences directes sur les finances cantonales.

Au terme de ce rapport, j'adresse mes remerciements à Monsieur le ministre Charles Juillard pour sa disponibilité à l'égard de notre commission ainsi qu'à Messieurs Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale pour les compléments d'informations qu'il nous a apportés, et Pierre Bersier, économiste à la Trésorerie générale pour son précieux soutien et sa maîtrise des chiffres. Je souhaite également associer à ces remerciements nos secrétaires Jean-Baptiste Maître, Christiane Pieren et Nicole Roth pour la parfaite transcription de nos débats qui font de très nombreuses pages de PV.

Je conclus, Mesdames et Messieurs les Députés, en vous communiquant que si la commission de gestion et des finances est partagée sur certaines rubriques, c'est par 10 voix qu'elle vous recommande d'accepter l'entrée en matière. Quant à l'arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2017, il a été accepté par 8 voix et une abstention. Je vous recommande, chers collègues, d'accepter aussi bien l'entrée en matière que l'arrêté. Je vous remercie de votre attention.

**M. Rémy Meury (CS-POP) :** Morosité. Sinistrose. Catastrophisme. C'est un peu en ces termes que les finances cantonales ont été présentées en CGF et sous l'égide desquels les débats ont eu lieu.

Le mécanisme du frein à l'endettement est trop rigide dans le Jura. Il freine les investissements, il freine le développement de notre Canton. Ce mécanisme bloque toute velléité de mener un soupçon de politique anticyclique. Les finances vont bien, on en profite pour réduire les impôts, en niant le pacte social que constitue la fiscalité. La redistribution n'est plus envisagée. L'enrichissement des plus riches est devenu un objectif politique.

C'est une réalité. Certains ont déclaré à cette tribune qu'en suspendant la baisse fiscale de 1 % l'année prochaine, on volait les contribuables qui ne pourront pas économiser dans ce domaine. Reprenons rapidement les chiffres. L'année prochaine, les impôts seront payés mensuellement, en douze tranches donc. Un contribuable qui paye des tranches de 1'000 francs par mois aurait vu ses impôts diminuer de 10 francs par mois. Et lorsque l'on paye 12'000 francs d'impôts

annuellement, c'est que notre revenu imposable se situe à 80'000 francs, que l'on est marié avec deux enfants à charge et que l'on habite Delémont. Le calculateur en ligne du Service des contributions est parfait pour ce genre d'estimation et je vous invite à l'utiliser.

Si l'on s'intéresse au gain fiscal d'un même couple delémontain, avec deux enfants à charge, déclarant un revenu imposable de 40'000 francs cette fois-ci, la moitié du précédent, cas beaucoup plus fréquents dans notre Canton, ses impôts s'élèveront à 3'600 francs annuellement. Il gagnera par tranche la somme astronomique de 3 francs. Le gain n'est pas divisé par deux comme le revenu imposable mais par trois.

A l'inverse, doublons le revenu imposable initial pour le porter à 160'000 francs. Le gain, grâce au pourcent de réduction linéaire, est alors multiplié non pas par 2 mais par 2,7.

Il était peut-être bon de rappeler à qui profite vraiment et d'abord les baisses linéaires d'impôts.

Ça, c'est pour les périodes où les finances se portent bien.

Quand elles se portent mal, frein à l'endettement oblige, on coupe dans les prestations, sociales trop souvent, utiles au plus grand nombre généralement. Cette politique est cautionnée par l'acte de démantèlement social et de démantèlement des services publics cantonaux qu'est l'accord de la Table ronde signé voici deux ans. Certains signataires s'étonnent aujourd'hui des conséquences des mesures adoptées à la suite de cet accord sur les institutions sociales, sur les communes, sur les prestations de l'Etat et sur ceux qui les assurent. Ce réveil nous enchante et laisse percevoir des changements pour l'avenir.

Cette parenthèse optimiste fermée, on constate que si cela va mal pour les entreprises dans le Jura, elles ne doivent rien attendre de l'Etat pour compenser, même très partiellement, ce ralentissement préjudiciable au développement du Canton.

On nous présente cette année un budget d'investissements ridicule. 32,1 millions d'investissements nets. Moins que la ville de Neuchâtel. On investit moins de la moitié que cette ville par habitant.

Plus inquiétant encore, le montant total des investissements réalisés sur le territoire cantonal qui passe de 95,8 millions à 62,5, un tiers de moins.

On ne peut continuer de la sorte, on doit impérativement réfléchir au mécanisme extrême de frein à l'endettement mis en place dans le Jura. Notre groupe y réfléchit et proposera dès l'année prochaine de mener une réflexion dans ce sens. Pas question de supprimer, je vous rassure, le principe du frein à l'endettement... on connaît la composition politique du Parlement et on n'est pas fous pour croire que notre proposition pourrait être acceptée. Par contre, revoir son mécanisme et les bases de calcul qui le déterminent est, à notre sens, aujourd'hui nécessaire.

En fait, quand je dis que les entreprises ne doivent rien attendre de l'Etat, je me trompe un petit peu sur un détail. Leurs impôts vont baisser drastiquement avec la RIE III. Une perte de plusieurs millions, qui est tout à fait supportable si l'on en croit ce que claironne notamment dans la presse régionale le président de la Conférence des directeurs cantonaux des finances, comme il l'a fait tout à l'heure à la tribune d'ailleurs. On y reviendra avant février prochain.

Dans ce budget, un effort est demandé au personnel de l'Etat, à hauteur de 4 millions. Le principe en a été admis à l'unanimité des syndicats qui composent la Coordination des

syndicats. J'insiste, à l'unanimité, sur le principe. La mesure retenue pour l'appliquer, pour atteindre cet objectif suscite moins d'enthousiasme dans les syndicats. Le risque de voir d'autres employeurs jouer sur le niveau de l'IPC, l'indice des prix à la consommation, inquiète et, ce, assez logiquement. De ce point de vue, la convention signée entre le Gouvernement et la Coordination des syndicats, qui vise à faire disparaître par étapes la mesure en question, relativise quelque peu cet effet.

Sur ce point de l'effort demandé à la fonction publique, je me permets encore deux commentaires. En CGF, puis dans la presse hier, nous avons entendu l'UDC considérer cette mesure comme inégalitaire avec les promesses faites aux employés cantonaux bernois vivant à Moutier. On le sait, l'UDC jurassienne n'est pas à la pointe du combat visant à tout mettre en œuvre pour accueillir la cité prévôtoise. Jusqu'en juin prochain, on risque de constater régulièrement sa loyauté avec son alter ego du Jura méridional. Car la comparaison faite ici n'a pas d'autre objectif. Vous pouvez compter sur moi, Messieurs de l'UDC, et je saurai vous le rappeler le moment venu : la question des droits de chacun méritera d'être discutée lorsque Moutier nous aura rejoints, ce qui est mon vœu le plus cher et prioritaire dans les six mois qui viennent. Prétendre que la mesure d'économie qui touche le personnel de l'Etat, qui devrait ne plus être qu'un mauvais souvenir en 2020 pour ses employés, est inégalitaire avec le traitement promis à des employés qui intégreront la fonction publique jurassienne en 2021 est une manœuvre grossière destinée à soutenir le combat des Droz, Graber, Schnegg et autres Bühler, gais lurons que vous rencontrez régulièrement dans vos assises nationales ou régionales. On comprend bien sûr que l'excellence du projet de rapport du Gouvernement sur l'accueil de Moutier a effectivement de quoi inquiéter vos amis du Sud.

Maintenant, si une majorité du Parlement veut supprimer l'effort demandé aux employés de l'Etat, j'annonce d'emblée que je ne ferai pas recours à la Cour constitutionnelle.

L'effort de la fonction publique doit être salué. Sans qu'il y ait de vases communicants entre les rubriques, ces 4 millions représentent exactement les 4 millions – pas tout à fait, à une virgule près – supplémentaires nécessaires pour poursuivre les efforts de participation à la réduction des primes de caisse maladie. Une mesure nécessaire pour les plus défavorisés dans notre Canton, ceux qui ne gagneraient même pas 1 franc par tranche d'impôt avec une réduction linéaire de 1 %.

Cet effort financier, ajouté aux efforts permanents des employés de l'Etat pour assurer l'excellente image du service public jurassien, doit être opposé à cette obsession de la réduction du personnel de l'Etat pour en limiter le nombre à 1'800 d'ici deux ans. Nous devons d'abord parler des prestations à fournir. Aucune réflexion n'est menée à ce sujet. On modifie des standards, de nettoyages, de prises en charge des personnes âgées. A la louche. L'économie reste le seul moteur des décisions dans ces domaines.

Il faut savoir que cette morosité, cette pression politique permanente, ont des effets sur les employés. Le nombre d'absences de longue durée est en augmentation, selon le rapport du Gouvernement sur l'initiative parlementaire no 24. Beaucoup d'employés, et je pourrais citer plusieurs témoignages, disent ouvertement rechercher un autre emploi. Quelques départs récents, volontaires j'entends, semblent confirmer ce ressenti. Restons attentifs aussi à cet aspect de reconnaissance à l'égard des personnes qui travaillent dans le service public.

Je sais que Charles Juillard va me traiter d'irresponsable – cela fait cinq ans qu'il n'a plus pu le faire et il va en profiter ! – mais j'aimerais terminer sur une autre note que le catastrophisme.

Vous avez sans doute pris connaissance de l'enquête de «PME magazine», très bon journal que l'on ne peut qualifier de repaire de rêveurs gauchistes. Vous serez d'accord avec moi au moins jusque-là. Dans son édition de ce mois, en se basant sur les résultats des comptes 2015, ce magazine parle de forme olympique des finances cantonales, qui se seraient couvertes d'or en 2015. Dans ce classement, pour un seul petit pourcent, le Jura finit 7<sup>e</sup> – il aurait fini 4<sup>e</sup> autrement – avec une moyenne de 5,69 – rappelez-vous de vos moyennes scolaires – résultat de 6 fois la note maximale de 6 sur huit critères. Le plus mauvais résultat étant obtenu pour l'effort d'investissement. Déjà. De quoi vraiment se poser des questions quant au mécanisme du frein à l'endettement imposant un autofinancement annuel de 80 % alors que celui valable depuis l'entrée en souveraineté est de 85,6 % sur les investissements nets.

C'est donc très critiques que nous acceptons l'entrée en matière cette année encore.

**M. Thomas Stettler** (UDC) : C'est avec une attention particulière que le groupe UDC a pris connaissance du budget 2017 et du plan financier des investissements de la législature.

Une multitude d'interrogations sont venues amender le débat, des questions auxquelles les ministres et les responsables de la Trésorerie – que je remercie vivement au passage – ont rapidement donné des réponses. Je prie M. Charmillot de transmettre ces remerciements à son équipe. Le fait que nous avons à traiter le PFI simultanément n'a fait qu'augmenter l'importance du dossier qui, sans figer l'avenir de nos investissements, donne tout de même largement les lignes directrices des futurs budgets.

Mon groupe s'est, comme à son habitude, largement retenu de faire des propositions d'investissements supplémentaires. Bien au contraire, il vous propose certaines économies qui permettront de donner la marge de manœuvre nécessaire pour faire aboutir des projets importants que nous ne connaissons peut-être encore même pas aujourd'hui. Bien entendu, rien ne nous garantit que tous les projets prévus seront réalisés. Certains seront repoussés, voire abandonnés, au profit d'autres plus urgents ou plus pertinents. Nous définissons aujourd'hui la stratégie d'investissement pour la législature et celle-ci doit être revue régulièrement. Le groupe UDC insiste sur ce point car, cinq ans, c'est long et, en termes politique, c'est peut-être même trop long.

Dans les grandes lignes, aucune surprise n'est à signaler à la lecture du budget si ce n'est le report de la diminution d'impôt entérinée tout à l'heure qui m'attriste franchement. Force est de constater que le niveau d'investissement est en diminution par rapport aux années précédentes. Ceci n'est pas forcément un signal de bonne santé, surtout au regard de l'évolution positive des rentrées fiscales.

Sans parler de surprise, j'aurais plutôt qualifié de décision courageuse la mesure qui tient à diminuer les salaires de 1,5 % des employés de l'Etat jurassien au moment de la présentation du budget. Aujourd'hui, en regard des promesses tenues à l'égard des transfuges potentiels administrés bernois de Moutier, on doit clairement admettre que cette mesure est injuste et indéfendable ! Avant de m'aventurer trop loin dans ce terrain miné, je m'arrête et je change de thème.



Le frein à l'endettement est régulièrement pointé du doigt par ceux qui voudraient investir plus. Il est toutefois utile de leur rappeler que si une économie pouvait être réalisée dans le budget, celle-ci débloquerait instantanément le bol d'air nécessaire au projet qu'ils convoitent. Il serait donc toujours possible d'investir davantage si, enfin, les coupes proposées par l'UDC étaient soutenues.

Dans l'attente que mon rêve s'exauce, je dois dire qu'heureusement nous avons le frein à l'endettement qui maîtrise les appétits irréfléchis et contient tant bien que mal l'évolution de la dette cantonale.

Certainement du fait que nous ne sommes pas encore représentés au Gouvernement, le groupe UDC est à l'origine de beaucoup de propositions d'amendement du budget. Au contraire des autres partis gouvernementaux qui, muselés par les mains de fer de leurs ministres, perdent parfois leur âme et conscience dans l'exercice de ce débat.

Je souhaite donc vivement que chaque député réfléchisse à l'impact de son vote afin qu'il puisse quitter cette enceinte sans penser qu'il n'a que suivi le Gouvernement comme un mouton.

Le Gouvernement a le mérite de nous proposer un budget qui tient la route. Pour y aboutir, il a dû faire des choix et définir les priorités. A nous de lui dire si c'était les bons !!

Le groupe se réjouit d'en débattre et accepte bien entendu unanimement l'entrée en matière.

**M. Pierre Parietti (PLR) :** Je tiens à rassurer d'ores et déjà le préopinant : je viens les mains tout à fait déliées. Je n'ai pas de fil à la patte pour m'exprimer au nom du groupe PLR.

La présentation détaillée qui nous a été faite par le président de la CGF s'inscrit très largement dans la ligne des réflexions et des préoccupations que notre groupe a partagées dans l'examen attentif des deux importants dossiers soumis à son appréciation.

Nous tenons à saluer le sérieux, la transparence et la lisibilité aussi bien du budget que du plan de financement des investissements et nous pouvons largement imaginer les difficultés de notre Gouvernement pour présenter un projet global adapté, cohérent, acceptable et devant permettre la gestion de l'Etat jurassien et de l'ensemble de ses concitoyens.

Certes, il ne saura jamais donner pleine satisfaction à tous, chacun ayant des exigences, des attentes et des priorités qu'il voudrait voir partagées par les décideurs en place...

Il faudra cependant s'en accommoder et donner satisfaction à la tranche majoritaire de ceux qui auront à s'exprimer, dans le respect le plus strict de la démocratie !

Le groupe PLR accorde une grande confiance, non pas aveugle mais raisonnée, à notre grand argentier cantonal, homme d'expérience mais qui aura dû composer avec d'autres collègues qu'usuellement et qui aura dû probablement parfois se plier à d'autres approches... Cette confiance, nous l'accordons de la même manière aux quatre nouveaux chefs de département qui auront fait pour 2017 un premier exercice délicat, dont le résultat global n'est certes pas enthousiasmant mais qui respecte globalement un maximum des attentes de la députation, notamment s'agissant de la problématique du respect du frein à l'endettement, garde-fou rigoureux mais sécurisant pour l'avenir de nos institutions.

Je ne reprendrai donc aucune des analyses proposées, mentionnées par les différents intervenants précédents, mais

tiens à confirmer que notre examen a été fait avec autant de rigueur que pour tout ce qui a trait aux finances des collectivités.

Le Gouvernement a été contraint de procéder à différents arbitrages pour arriver à la mouture finale qui nous est proposée ce jour.

Qui dit arbitrage dit évidemment choix. Ceux-ci sont-ils tous judicieux ? Cela ne semble pas avoir été le cas vu le nombre assez important d'amendements sur lesquels nous aurons à nous prononcer dans le traitement de détail.

Notre groupe a examiné bien évidemment avec la même attention les propositions gouvernementales que les amendements en question.

De notre côté, et après des discussions et analyses étayées, nous avons limité délibérément nos propositions à quelques points sur lesquels nous avons mis une réelle priorité dans un véritable souci d'intérêt général.

Les soucis évoqués il y a six mois, lors de la présentation des comptes 2015, restent encore et toujours malheureusement d'actualité et ils seront pour nous tous un sujet de préoccupation chronique, notamment la problématique de la répartition future de la RPT, les coûts de la santé et du social en évolution perpétuelle, les rentrées fiscales de nos entreprises chahutées sur le marché mondial, la préservation et l'entretien lacunaire de certaines de nos infrastructures, la démographie délicate (évolution aléatoire), la RIE III et sa mise en application qui a déjà été largement évoquée et, enfin, le niveau de la dette cantonale et du cumul des dettes communales lorsque l'on se rappelle que nous cumulerons, entre toutes ces entités, près d'un milliard d'ici très peu d'années.

Néanmoins, le groupe PLR votera l'entrée en matière relative au plan de financement des investissements ainsi qu'au budget 2017 qui nous est proposé. Il se réserve bien évidemment d'apporter certaines appréciations sur l'un ou l'autre des amendements qui vous seront soumis. Enfin, il approuvera bien évidemment les arrêtés relatifs à ces objets. Je vous remercie de votre attention.

**M. Raphaël Ciocchi (PS) :** Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de la planification financière 2017-2021 ainsi que du budget 2017 de la République et Canton du Jura.

Compte tenu de la volonté exprimée de ne faire qu'une seule entrée en matière sur les deux objets, le groupe socialiste a procédé à une analyse générale relative à l'entrée en matière.

Les différentes propositions ou remarques de détail provenant de notre groupe vous seront donc exposées lors du débat ad hoc au travers d'un rapporteur de la CGF ou d'une prise de position au moment opportun.

Concernant tout d'abord le budget 2017, le groupe socialiste ne peut évidemment pas se réjouir du document présenté.

Très difficile en effet, pour nous, d'accepter la baisse salariale. Calculée par rapport à la baisse de l'indice des prix à la consommation, une telle pratique n'existe même pas dans le privé et c'est l'Etat, ici et aujourd'hui, qui va donner ce signal-là ! Ne soyons pas dupes, il s'agit bien ici d'une baisse généralisée des salaires des employés de l'Etat mais pas uniquement; elle touche également des dizaines de personnes employées dans des institutions parapubliques.

A ce titre, nous saluons ici le travail effectué par la Coordination des syndicats de la fonction publique et invitons le Gouvernement à respecter l'accord trouvé avec celle-ci afin que la baisse prévue pour 2017 soit par la suite compensée pour les employés de l'Etat mais également pour les différentes institutions. Or, rien n'est moins sûr car si, d'un point de vue du partenariat social, l'accord paraît essentiel, il n'en demeure pas moins que le Gouvernement a renié son engagement préalable aux négociations des mesures OPTI-MA. Je tiens ici, chers collègues, à rappeler que le Gouvernement s'était engagé à ne pas procéder à des baisses de salaires considérant notamment les efforts déjà réalisés par le passé par la fonction publique. Je rappelle ici l'assainissement de la Caisse de pensions, la contribution de solidarité dans un passé récent ainsi que la participation lors de la baisse du nombre d'heures de travail. D'un point de vue politique et considérant la crédibilité des institutions, il ne nous paraît donc pas du tout opportun de revenir sur un engagement pris il y a de cela à peine deux ans.

Difficile également, pour le groupe socialiste, de constater que, malgré les efforts conséquents – on peut même parler de sacrifices pour certaines personnes et dans certains domaines – malgré ces efforts conséquents via le programme OPTI-MA mais également via de nouvelles mesures d'économies prises par le Gouvernement, malgré tout cela, la situation financière de l'Etat ne s'améliore toujours pas.

Sans un nouveau prélèvement dans la réserve conjoncturelle – prélèvement dont les critères ne sont pas encore totalement compris par notre parti – et sans un nouveau report de la baisse fiscale de 1 %, les recettes globales de l'Etat auraient stagné par rapport à cette année. Pour certains, ce constat ne laisse plus de marge de manœuvre autre que celle d'une nouvelle cure d'austérité à appliquer sans tarder. On voit bien dans quelle direction l'on va : il y aura, il faut être clair, un OPTI-MA 2 et le Parti socialiste jurassien ne peut rester les bras croisés.

Chers collègues, le potentiel de réduction budgétaire avant les décisions d'arbitrage du Gouvernement s'amenuise au fil des exercices. Nous sommes tout proches de la limite qui pourrait remettre en question des prestations fondamentales ou même le bon fonctionnement de l'Etat. Alors, non, la seule alternative à la baisse des rentrées n'est pas de diminuer les dépenses publiques. Non, ce n'est pas non plus d'externaliser les tâches de l'Etat, d'autonomiser des services, de réduire les subventions ou encore de supprimer des postes dans la fonction publique. Tout ceci, nous l'avons déjà pratiqué cette année, l'année d'avant et depuis trop longtemps maintenant !

Prenons à présent le plan le plan financier et la planification des investissements pour la période 2017-2021. Malheureusement, le document de référence qui nous est aujourd'hui soumis reflète le programme de législature présenté il y a quelques mois : il manque d'ambition et d'une véritable vision d'avenir, ce qui affecte directement les investissements prévus pour les cinq prochaines années. En effet, une fois de plus, force est de constater que la rigidité du mécanisme de frein à l'endettement rend la situation particulièrement inconfortable. Le Gouvernement et le Parlement n'ont aucune marge de manœuvre alors qu'un taux de 79 % ou même de 78 % d'autofinancement – au lieu des 80% actuels – serait tout à fait acceptable en cette période.

Aujourd'hui, comme pour la baisse fiscale décidée par le peuple mais repoussée dans le temps pour la deuxième fois consécutive, il faut relancer la réflexion sur les modalités de

notre frein à l'endettement :

- Le taux d'autofinancement de 80 % ne devrait-il pas s'appliquer sur une moyenne de trois ou quatre années plutôt que se limiter à une année ?
- Autre questionnement : doit-on continuer de se baser sur des données budgétaires alors que la réalité financière se reflète uniquement dans les comptes ?

Dans cette idée, le groupe socialiste, à l'instar du groupe VERTS et CS-POP, va déposer une intervention car nous maintenons encore et toujours la position qui était la nôtre lors du débat parlementaire sur cet objet : à moyen terme, le frein à l'endettement est un frein au développement.

Si les investissements s'élevaient en moyenne à 45 millions de francs par année lors de la dernière législature, il faudrait, pour la présente législature, se contenter d'un montant maximum de 34-35 millions – 10 millions de moins par année – alors que les taux d'intérêts actuels n'ont jamais été aussi favorables.

S'il est important de ne pas laisser des dettes trop conséquentes aux générations futures – j'ai bien entendu les remarques du groupe UDC – je tiens également à relever que le manque d'investissement peut avoir des conséquences aussi graves, voire parfois plus graves. Le groupe socialiste estime donc que l'attractivité de notre Canton ne saurait en aucun cas se mesurer à la seule réduction de sa dette et de son effectif d'employés ou encore aux seules baisses fiscales pour les personnes physiques et les entreprises. La question de l'attractivité de notre Canton doit aussi être abordée sous d'autres angles, chers collègues. On parle beaucoup des moyens de communication et des transports, c'est vrai, mais il y a d'autres éléments : la formation, la qualité de vie et des conditions de travail ou encore le montant net à disposition de chaque ménage jurassien à la fin du mois doivent également aiguiller notre action et nos décisions.

Un autre point qui nous tient également à cœur, c'est la situation financière des communes. Une grande partie de leurs charges sont des charges liées. Le problème est donc bien réel : l'Etat jurassien doit mieux tenir compte de la situation financière des collectives publiques qui le composent. Il est primordial donc que le Gouvernement approfondisse sa réflexion avec ces entités pour améliorer la situation.

Avec ce qui nous est présenté aujourd'hui, il faut le dire et vous l'aurez compris, nous considérons que l'examen de la planification financière et du budget ne devrait pas être un seul examen comptable mais aussi l'occasion de faire valoir, à travers les chiffres, une véritable vision politique.

Avec ce qui nous est présenté aujourd'hui, on est véritablement loin de cette vision, loin également de la vision gouvernementale citée dans le programme de législature, à savoir (je cite) «l'accroissement du bien-être de la population et le développement qualitatif fondé sur des valeurs humaines et authentiques». Je ne citerai qu'un exemple pour confirmer ce propos : la récente introduction d'une contribution des patients aux soins à domicile en est le parfait exemple; elle démontre que la considération pour nos populations fragilisées se réduit d'année en année.

Malgré ces considérations et ces très fortes réserves, le groupe socialiste soutiendra l'entrée en matière sur les deux objets mais formulera diverses propositions lors de la discussion de détail. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Géraldine Beuchat** (PCSI), présidente de groupe : Quels axes voulons-nous donner au développement de notre région ? Quelle ligne voulons-nous tracer par rapport aux investissements durant les prochaines années ?

Le plan financier et la planification des investissements sont des outils indispensables pour choisir des projets et ainsi mettre des infrastructures fonctionnelles et utiles à disposition des Jurassiennes et des Jurassiens et aussi pour faire rayonner notre région,

Le débat est donc extrêmement important et nécessaire. Le document que le Gouvernement nous a transmis contient nombre d'informations sur les projections financières de l'Etat et des propositions d'investissements qui suivent des critères précis tels que le respect des décisions déjà prises. Merci aux équipes pour la qualité des dossiers transmis.

Avant le débat de détail, un constat s'impose... le montant moyen d'investissements nets est sensiblement inférieur à celui de la législature précédente; il passe de 46,2 millions à 33,8 ! A titre de comparaison, Delémont va investir 20 millions l'année prochaine. A méditer !

C'est extrêmement interpellant de voir que, malgré des restrictions budgétaires sévères avec les conséquences que l'on connaît, malgré des efforts consentis, notamment au niveau des salaires, l'Etat peine à dégager davantage de moyens. Ce n'est pas bon signe !

Lorsque notre groupe a été d'accord d'entrer dans la logique OPTI-MA, c'était d'une part pour être proactif face à des modifications prévisibles telles que le RIE III mais aussi et surtout pour pouvoir continuer d'investir de manière conséquente.

Or, les économies liées à OPTI-MA sont d'ores et déjà fortement grignotées par des charges de transferts, des coûts de la santé et sociaux qui ne cessent d'augmenter de manière vertigineuse et pour lesquels nous avons l'impression qu'il n'y a aucune volonté d'agir là où les décisions se prennent, soit dans la Berne fédérale, trop occupée à satisfaire des lobbies intraitables comme ceux des assurances maladie par exemple.

Ce n'est pas du tout réjouissant lorsque l'on sait que les défis d'avenir qui nous attendent sont de taille. Une entrée en crise, les défis liés à la démographie et au vieillissement de la population, la fragilité du système des caisses de pensions, les conséquences du changement climatique, etc., etc...

Notre monde est confronté à de graves crises, tant financières qu'économiques, sociales et environnementales et où les gouvernements, banques centrales et organisations financières internationales n'envisagent généralement qu'un remède : la croissance ! Système, osons le dire, qui nous conduit directement dans le mur et est contraire à un développement durable et respectueux du genre humain. La croissance occidentale est atone et l'endettement explose ! Un défi de taille... comment faire autrement, là est la question ? Certainement pas en continuant à compresser les charges.

Revenons à notre échelle....

Notre groupe va faire des propositions au niveau de la planification financière parce que notre vision d'investissements diffère quelque peu de celle du Gouvernement. Nous allons ouvrir le débat dans les points concernés. A noter que le montant global d'investissements nets au niveau de l'informatique, qui est de 21 millions sur les cinq ans (9,2 % du total des investissements), est conséquent et nous laisse per-

plexes, surtout quand le service ne peut nous renseigner clairement sur les gains escomptés. Nous allons suivre cela de près.

Au niveau du budget, nous n'avons pas proposé de modifications tant l'équilibre est fragile.

Ceci étant dit, ce budget présente un déficit d'un peu plus de 5 millions en tenant compte –contrairement à l'année précédente – d'un versement de la BNS et toujours d'une diminution de la provision conjoncturelle.

Si l'on veut réellement se situer sans tenir compte d'éléments tels que cités et qui nous laissent une certaine marge de manœuvre, il faut regarder le degré d'autofinancement MCH2 qui est plus complet et qui tient compte d'éléments extraordinaires. Ce degré d'autofinancement MCH2 est de 72,84 ! Là aussi, c'est interpellant ! A nous de trouver des alternatives.

Après ces brèves considérations générales, le groupe PCSI acceptera l'entrée en matière tant sur la planification financière que sur le budget.

**M. Claude Mertenat** (PDC) : Les chiffres qui ressortent du plan financier et de la planification des investissements montrent à quel point nous sommes dépendants d'un environnement économique et financier qui évolue très vite. La prudence est de mise et la marge de manœuvre est finalement faible au risque de ne pas respecter le frein à l'endettement.

Les résultats des années 2017 à 2021 présentent des montants déficitaires qui démontrent qu'il est indispensable d'aller au bout de la réalisation complète du programme d'économies OPTI-MA.

Le mécanisme de la péréquation financière fédérale est remis en cause par certains cantons contributeurs, ce qui pourrait encore augmenter le risque financier de 1 à 3 millions par an pour les finances jurassiennes. Il est à relever que certains événements favorables, comme par le passé, pourraient apporter une amélioration à la situation financière, comme des recettes supplémentaires en provenance de l'impôt fédéral direct ou de la Banque nationale suisse.

Le plan financier pour les années 2017 à 2021 laisse percevoir un déficit structurel cumulé, avant la réalisation des économies prévues, de plus de 54 millions de francs !! Et ceci sans tenir compte des effets de la RIE III (la réforme des entreprises III). La réalisation du solde du programme OPTI-MA et de l'axe 6 du programme de législature permettrait de ramener ce déficit à un montant de 24 millions de francs à la fin de l'année 2021. Les investissements nets de plus de 168 millions de francs ont été projetés. Il a donc fallu trouver 35 millions de francs pour respecter le frein à l'endettement.

Nous approuvons et relevons la volonté du Gouvernement de réaliser complètement le programme OPTI-MA. L'avenir nous dira si les projections ont été établies de la manière la plus réaliste possible, en particulier pour l'année 2021 où un montant de plus de 13 millions d'économies a été budgété.

Des solutions existent pour atténuer durablement les déficits structurels. Il est indispensable de les mener à terme. Les nouveaux projets et les nouvelles prestations qui ont été inventoriés dans le programme de législature sont volontairement limités. La maîtrise des charges en personnel est prévue par une modernisation des structures de l'Etat en simplifiant et en informatisant les processus de travail. Une adaptation des subventions en fonction des moyens financiers devra

être faite afin de maîtriser la croissance liée à ces subventions. Enfin, il s'agit également de rechercher de nouvelles recettes.

Plusieurs propositions, qui seront reprises dans la discussion de détail, auront comme conséquence d'augmenter les déficits des années 2017 à 2021. Le groupe PDC est d'avis que, dans le cadre de ces propositions de dépenses supplémentaires, des compensations devraient être trouvées pour ne pas aggraver les déficits structurels. Si tel n'était pas le cas, il faut être conscient qu'un effort supplémentaire devra être fait pour réduire les charges de fonctionnement. On pourrait également diminuer les investissements. Mais est-ce vraiment cela que l'on souhaite ? Dans le même temps, il faudra trouver des pistes pour augmenter les revenus alors que la tendance est plutôt à la baisse. Le défi est de taille.

Il en va de la responsabilité de chacun d'amener des propositions de modifications réalistes et crédibles au risque de mettre à mal le fonctionnement du frein à l'endettement.

Nous remercions les membres du Gouvernement pour leur implication dans l'établissement de cette planification financière et du budget 2017 ainsi que pour les réponses apportées durant les séances de la commission de gestion et des finances. Nous sommes conscients que la tâche n'est pas simple pour se projeter dans les années qui viennent et dégager des tendances qui se rapprochent le plus de la réalité.

Nous remercions également l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices qui ont participé, à un titre ou à un autre, à la mise en place de tous ces chiffres.

En conclusion, le groupe PDC acceptera, à l'unanimité, l'entrée en matière sur l'arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2017-2021. Il en fera de même pour l'arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2017.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Le Gouvernement a l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre approbation le plan financier et la planification des investissements pour la période 2017-2021. Ces documents ont été élaborés en coordination avec le programme de législature. Simultanément, il vous demande d'adopter le budget de l'Etat pour 2017, le tout en conformité aux dispositions de la Constitution et de la loi sur les finances cantonales.

Permettez-moi de débiter par le plan financier, puis d'enchaîner avec le budget.

A l'image du programme de législature, le plan financier dote les autorités politiques de points de référence pour les actions politiques des cinq prochaines années. Ce document et les décisions prises ce jour permettent ainsi de garantir une cohérence entre les prestations, les investissements souhaités à terme de la part de l'Etat et les moyens financiers à disposition tels que planifiés.

Le mécanisme du frein à l'endettement, dont on a déjà beaucoup entendu parler ce matin, exige d'atteindre un degré minimum d'autofinancement des investissements à hauteur de 80 %. Cette règle contraint certes l'action politique mais a toutefois l'avantage de limiter le report du financement sur les générations suivantes par l'augmentation inconsidérée de la dette. En tenant compte de cette contrainte légale, le Gouvernement vous soumet un plan financier qui présente des investissements à consentir par l'Etat de 170 millions sur les cinq prochaines années.

Naturellement, Mesdames et Messieurs, le Gouvernement aurait pu présenter un programme plus important, avec au moins 200 millions. Toutefois, et j'insiste, pour investir 200 millions sur cinq exercices, soit 40 millions par année, nous devrions présenter lors de chaque budget de fonctionnement un budget équilibré, avec toutes les incidences que cela a sur les charges en particulier et celles qui touchent aussi très directement nos collaboratrices et nos collaborateurs.

Les résultats futurs pour les charges et les revenus courants ont été projetés avec de nombreuses incertitudes qu'il convient de rappeler.

Premièrement, l'évolution de l'environnement économique est très difficile à prévoir et peut évoluer favorablement ou non par rapport aux simulations réalisées.

Deuxièmement, les différentes propositions en lien avec la RIE III sont en cours d'élaboration. Des premiers résultats succincts pourront être communiqués prochainement, soit au début de l'année prochaine comme rappelé ce matin. Ce choix, présenté en votation populaire en février prochain, est d'un enjeu crucial et national. Et ne vous détrompez pas, Mesdames et Messieurs ! Même si le canton du Jura compte peu d'entreprises à statut spécial fiscal, je vous rappelle que les recettes de la péréquation financière fédérale émanent avant tout des cantons contributeurs qui, eux, en compte bien davantage de ces sociétés à caractère spécial.

Si des entreprises quittent Genève ou Zoug, le pot de la péréquation financière se réduira, tout comme les moyens nécessaires à notre Canton pour financer les prestations.

Finalement, une troisième inconnue, que je peux qualifier d'heureuse inconnue, sera levée en juin prochain. Je veux parler du vote d'autodétermination de la ville de Moutier. Si la ville de Moutier rejoint le canton du Jura, les dernières années du plan financier des investissements devront être revues pour intégrer la mise en œuvre des engagements formulés récemment par le Gouvernement.

Sur le plan du fonctionnement, des déficits annuels de l'ordre de 3 à 5 millions de francs sont attendus, en phase avec le frein à l'endettement grâce à la réalisation complète d'OPTI-MA et à une gestion financière très stricte.

Le plan financier prévoit un volume d'investissements, comme rappelé tout à l'heure, de 170 millions et permet de financer d'importants projets, projet symptomatiques pour le canton du Jura, en particulier le Théâtre du Jura, la patinoire de Porrentruy, de nouvelles salles de sport ou encore le centre de collections de Jurassica, tout en gardant la dette cantonale sous contrôle. Un tiers du volume total est dévolu à l'entretien et à l'amélioration des routes cantonales. Pour la première fois depuis plus de trente ans, ce plan ne prévoit plus d'investissements importants pour l'A16 puisque cette autoroute a été totalement achevée sur le territoire cantonal à fin 2016.

Oui, Mesdames et Messieurs, nous voulons continuer à investir mais parler de politique anticyclique à l'échelon d'un canton est, Monsieur le Député, un leurre et vous le savez très bien !

Comparer des cantons, certes, comparer un canton avec des villes, que ce soit Neuchâtel ou Delémont, je veux bien mais comparaison n'est d'une part pas toujours raison et, en plus, comparer une année alors que l'on pourrait comparer aussi sur la durée comme on l'a fait de manière différente, je ne suis pas sûr que la comparaison serait toujours en faveur de ceux que l'on a cités en exemple ce matin.

Le plan financier des investissements s'avère certes indicatif mais les projets ont été retenus en fonction des moyens à disposition et de leur maturité. Leur concrétisation dépend également des résultats des budgets à venir.

Ainsi, on en parlera tout à l'heure, la problématique des salles de sport comme la problématique de la piscine à ciel ouvert de Porrentruy seront abordées dans les discussions de détail.

En ce qui concerne la première période du plan financier, vous le savez, elle correspond exactement au budget 2017.

Ce budget 2017 présente un déficit de 5,5 millions de francs et un montant d'investissements de 33 millions de francs. 33 millions, c'est certes en moyenne plus bas que la dernière planification financière mais c'est bien tout à fait dans la ligne de ce qui se pratiquait il y a une dizaine d'années en tout cas. Compte tenu de l'évolution très dynamique de nombreuses charges (subventions pour la réduction des primes d'assurances maladie, santé, social) et d'une stabilité des recettes, ce budget, comme je l'avais indiqué en conférence de presse, est qualifié, par le Gouvernement, à la fois de satisfaisant mais de difficile. Il est satisfaisant par le résultat financier auquel il arrive et difficile car il a été obtenu au terme d'importants efforts pour contenir les charges.

Ces efforts se traduisent par des subventions passées au peigne fin, des mesures OPTI-MA concrétisées avec un taux de 75 % pour un montant de 25 millions, une mesure en lien avec le personnel qui touche les salaires à hauteur de 1,5 % et, finalement, le report d'une année de la baisse fiscale de 1 %.

Naturellement, par rapport à la pression fiscale de notre Canton, il conviendrait de poursuivre la baisse de la pression fiscale pour se démarquer davantage de nos proches voisins; la dernière étude réalisée par une grande banque concernant le revenu disponible – que l'on citait souvent en exemple – démontre que notre Canton recule sérieusement depuis quatre ans à cause notamment de la fiscalité qui est moins attractive en comparaison intercantonale.

Naturellement toujours, par rapport aux efforts et à la motivation de la fonction publique, il conviendrait de ne pas tenir compte de la baisse de l'IPC sur les salaires et, ce, même si les annuités n'ont pas été bloquées et si la plupart des fonctions ont récemment été réévaluées.

Ici, Monsieur le député Ciochi, j'aimerais, il est vrai, vous dire, vous rappeler et vous confirmer vos propos en ce qui concerne le fait que le programme OPTI-MA ne devait pas mettre en péril, ne devait pas toucher les salaires de la fonction publique. Mais, Monsieur le Député, faut-il vous rappeler ici à cette tribune pourquoi nous n'avons pas pu atteindre encore les objectifs d'OPTI-MA et de ces différentes mesures, raison pour laquelle nous avons dû prendre d'autres mesures ? Vous savez que ce n'est pas mon genre de jeter l'opprobre sur qui que ce soit mais un tout petit peu de retenue quand on veut faire la leçon aux autres !

Naturellement, Mesdames et Messieurs, il conviendrait de doter de réserves chaque entité subventionnée qui réalise des prestations commandées par l'Etat pour le bien-être de notre population.

Naturellement aussi, nous avons le souci de la situation financière des communes et le travail en cours dans les structures de projet en lien avec ce que j'appelle la nouvelle RPT cantonale devrait nous apporter des réponses puisque nous nous y engageons très fortement.

Naturellement enfin, il serait souhaitable d'augmenter les investissements en faveur du sport et des routes par exemple.

Moins naturellement, le Gouvernement est tenu de vous présenter un budget conforme au frein à l'endettement. Il me semble important de le rappeler avant le début des discussions de détail. Des priorités ont été définies et des arbitrages difficiles ont dû être faits par le Gouvernement pour limiter le déficit structurel 2017 et celui des années à venir. Ces différentes décisions, et vous le comprendrez sans doute, n'ont pas été faciles à prendre. Nous l'avons fait en assumant notre responsabilité et en partageant l'effort entre trois axes : la fiscalité, les subventions et le personnel.

A l'image du plan financier, l'évolution de la conjoncture recèle toujours de nombreuses incertitudes qui influencent les recettes. Globalement, le budget 2017 anticipe un recul de 3,4 millions de francs des impôts des personnes morales (-7 %), en lien purement avec la conjoncture et absolument pas par rapport à des réformes fiscales. Celui-ci devrait être plus que compensé par la hausse de 6,2 millions de l'impôt des personnes physiques, qui s'explique en particulier par la croissance démographique et la hausse des revenus imposables. La part du Jura à la péréquation financière fédérale recule de 2,6 millions de francs et le budget intègre une part cantonale de 5,9 millions de francs aux excédents de la BNS. Dans ce contexte contrasté, la dissolution de la réserve conjoncturelle a été limitée à 5 millions de francs contre 9,5 pour le budget 2016.

Alors, quand est-ce qu'on utilise la réserve conjoncturelle ? Pour ceux qui ne l'auraient pas tout à fait compris, c'est quand on estime que la conjoncture a une influence sur les recettes ou sur les charges. Et c'est quand on a défini plus ou moins le pourtour de ces effets de la conjoncture, soit sur les recettes soit sur les charges, qu'on essaie de définir au mieux le montant qu'il faut retenir pour aller puiser dans cette réserve conjoncturelle.

Le Gouvernement relève avec satisfaction que, malgré l'évolution très dynamique de certaines dépenses liées (subventions pour la réduction des primes d'assurance maladie, charges dans le domaine de la santé, prestations complémentaires), les charges globales de l'Etat sont parfaitement maîtrisées (avec une hausse de seulement 0,7 % par rapport au budget 2016). De même, les effectifs de l'administration sont stables d'une année à l'autre. Cette maîtrise des charges est absolument nécessaire pour maintenir le niveau actuel de prestations et conserver intacte la capacité de l'Etat à investir dans des projets utiles aux Jurassiennes et aux Jurassiens.

Je conclurai cette entrée en matière en vous indiquant que le Gouvernement interviendra dans la discussion de détail, si cela s'avère nécessaire, afin d'apporter des éventuels compléments.

Le plan financier et le budget sont désormais entre vos mains pour en débattre. Toutefois, je me permets de rappeler, à toutes fins utiles, que pour débattre sur des propositions d'amendement, il convient d'accepter l'entrée en matière, ce qui semble être maintenant partagé par tout le monde et je vous en remercie.

De plus, le Gouvernement vous informe que, selon l'article 123a de la Constitution, le budget 2017 ne présente aucune circonstance extraordinaire telle que prévue dans la Constitution et la loi de finances qui justifierait éventuellement de déroger au frein à l'endettement. Ce même frein à l'endettement, tellement décrié ce matin, n'est pas trop rigide. Il n'est

pas aussi rigide que cela. La preuve, c'est qu'il permet de continuer à s'endetter, quelle que soit la situation économique. Il est sûrement le moins contraignant de tous les mécanismes connus car il laisse justement une marge de manœuvre aux autorités politiques. Il y a des cantons qui connaissent à la fois le mécanisme du frein à l'endettement et aux dépenses, qui verrouillent clairement en disant que chaque budget doit être équilibré et qu'il ne peut pas y avoir de dérogation d'une année sur l'autre; et ces mécanismes sont extrêmement forts et puissants, ce qui nécessite encore des choix beaucoup plus douloureux qui, ici, sont relativement limités parce que nous avons cette marge de 20 % dans le cadre de cet autofinancement.

Les champions et chantres du développement durable doivent aussi se rappeler que le développement durable intègre aussi de ne pas léguer des dettes aux générations futures.

J'aimerais conclure en remerciant toutes les personnes ayant participé à l'élaboration des documents qui sont soumis aujourd'hui à votre approbation, en particulier le livre du budget 2017 qui a été élaboré dans le cadre d'une migration informatique. Les premières écritures comptables seront saisies dans le nouveau système dès janvier 2017. Alors, ici, encore une remarque par rapport aux investissements en matière informatique : le Service informatique met à disposition des outils pour les services. Ce n'est pas le Service informatique qui peut dire, dans tel ou tel service, quels sont les retours sur investissements mais c'est bel et bien dans ces différents services qu'il y aura lieu d'examiner toute possibilité de retour sur investissement, avec si possible des retours directs par une compression des charges dans les différents services. Les premières écritures comptables qui seront saisies dans le nouveau système le seront dès janvier 2017. J'aimerais donc remercier particulièrement la Trésorerie générale pour son important travail dans ce cadre-là.

J'aimerais aussi remercier la CGF et son président qui ont, comme à l'accoutumée, analysé – et je dirais même «pouillé» – tous ces outils de gestion stratégique avec perspicacité et pertinence.

Pour l'heure, au nom du Gouvernement, je vous recommande d'approuver le plan financier, la planification des investissements 2017-2021 et le budget 2017 sous réserve des amendements recommandés par le Gouvernement qui vous seront soumis ultérieurement.

**La présidente :** Nous l'avons entendu, l'entrée en matière n'est pas combattue et nous allons pouvoir entrer dans le détail du plan financier et de la planification financière des investissements 2017-2021 et prendre les propositions d'amendements.

## 6. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification financière des investissements pour la période 2017-2021

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

Rubrique 101.5060.00 (page 30) – GVT / Remplacement des véhicules

Gouvernement et majorité de la commission :  
Projet de planification inchangé

Rubrique 101.5060.00 : 2017 : 120'000 francs

Minorité 1 de la commission :

Réduction du montant de 50'000 francs pour le remplacement des véhicules du Gouvernement

Rubrique 101.5060.00 : 2017 : 70'000 francs

Minorité 2 de la commission :

Remplacement d'un seul des véhicules du Gouvernement

Rubrique 101.5060.00 : 2017 : 60'000 francs

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission de gestion et des finances et rapporteur de la majorité d'icelle : Les deux voitures du Gouvernement qu'il est prévu de remplacer ont été achetées en juillet 2007. Elles indiquent toutes les deux entre 150'000 et 160'000 kilomètres au compteur.

Le remplacement de ces véhicules avait déjà été conseillé au Gouvernement il y a deux ans compte tenu qu'ils rencontraient de plus en plus de problèmes qui occasionnaient des frais de réparations. Si, à l'époque, cette question avec été reportée, il n'en va plus de même aujourd'hui. Effectivement, durant ces trois dernières années, il a été dépensé pour plus de 12'000 francs en pièces de rechange. Dès lors, si nous ajoutons à ce montant, qui ne représente effectivement que le coût des fournitures, le coût des heures de travail effectuées par les mécaniciens du centre d'entretien, nous obtenons alors un montant très conséquent pour ces trois dernières années.

Je fais une petite parenthèse pour relever qu'une fois de plus, il faut apprécier le coût réel d'une prestation en englobant tous les frais. En reportant le remplacement de ces deux véhicules, nous ne ferions donc que de continuer à consentir à des charges trop importantes par rapport à la valeur résiduelle de ceux-ci. De plus, le fait de ne remplacer qu'un des véhicules n'évitera pas les réparations sur l'autre en cas de soutien de la proposition de la minorité 2.

Les véhicules à acquérir doivent être fiables et confortables. En effet, ils doivent permettre aux membres du Gouvernement de pouvoir travailler dans le cadre de leurs déplacements de manière adéquate. C'est ainsi que, pour répondre à ces critères, il y a lieu de maintenir le montant de 120'000 francs dans la planification des investissements et non pas la proposition de la minorité 1.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, au nom des sept membres de la CGF, de soutenir la proposition de la majorité, soit le montant inchangé de la rubrique 101.5060.00 qui figure dans le projet du plan financier des investissements. Je vous en remercie par avance.

**M. Rémy Meury** (CS-POP), au nom de la minorité 1 de la commission : Je tiens à rassurer d'emblée, cette proposition qui a déjà été qualifiée de populiste en CGF par le ministre des finances – qu'est-ce que ça fait du bien d'être de temps en temps populiste ! – ne remet nullement en cause le travail réalisé par les membres du Gouvernement, que je salue. Certains sont très attachés au prestige de la fonction. On nous a rappelé qu'en comparaison – comparaison n'est pas raison, vient de dire le ministre des finances – nous sommes loin des véhicules achetés dans d'autres cantons.

On nous a aussi signalé qu'un minimum de confort est requis, surtout que les ministres doivent pouvoir travailler pendant les déplacements.

Un membre de la CGF y est allé carrément en affirmant que 60'000 francs est la moyenne du parc automobile des députés. J'en doute, en tout cas pas dans notre groupe où ma Fiat 500X – qui est la Fiat «viagra» si vous connaissez la

publicité – fait figure de voiture de luxe; elle ne vaut que 35'000 francs. De plus, je crois pouvoir affirmer qu'aucun véhicule de député n'a été acheté par la République ou alors il faudrait nous renseigner sur cette possibilité que nous ignorions jusqu'à présent !

Pourquoi cette proposition de réduire le montant pour l'achat de deux véhicules gouvernementaux ? Sans être des spécialistes en la matière, même si ailleurs on fait pire, 60'000 francs pour une voiture, ce n'est pas rien. Et contrairement à ce qui est dit, quand on présente un budget et des investissements où le grattoir a fonctionné à fond, on peut imaginer que, là aussi, un effort doit être fait.

Nous nous sommes finalement appuyés sur l'admiration que voue le Gouvernement à un homme qu'il verrait bien venir dans le Jura, comme il l'indique dans sa réponse à la question écrite no 2819 de notre collègue Nicolas Maître. Ce grand homme, et je le pense, fait régulièrement des démonstrations remarquables. Par exemple, lors de sa visite aux Etats-Unis, il a préféré à la limousine de luxe qu'on lui avait réservée une voiture italienne, une 500 L pour être précis, avec laquelle il a effectué tous ses déplacements pendant sa visite officielle. Je suppose que le pape y travaillait aussi pour son ministère. Ainsi, renseignements pris auprès de quelques concessionnaires, une voiture de ce type, avec quelque 10'000 francs d'aménagements supplémentaires et particuliers, ne doit pas dépasser 35'000 francs à l'achat. C'est pourquoi nous pensons qu'avec 70'000 francs, il est possible d'acquérir des véhicules tout à fait convenables. Et si le Gouvernement veut en acheter une valant 40'000 francs et une autre valant 30'000 francs, c'est son affaire.

C'est juste un geste et je ne pense pas que le Gouvernement sera ridicule vis-à-vis des Neuchâtelois qui roulent dans des voitures bien plus chères mais avec un budget bien moins équilibré.

**Mme Géraldine Beuchat** (PCSI), au nom de la minorité 2 de la commission : Certains diront que c'est du populisme – ça fait du bien comme l'a dit mon collègue Meury – et que c'est faire écho aux discussions du café du commerce – je crois que j'ai redit tous les propos de Monsieur le ministre – alors que c'est simplement une vision différente sur la manière dont on veut travailler, de l'image que l'on veut donner de notre Canton, des valeurs que l'on veut défendre.

La minorité 2 de la commission pense qu'il est tout à fait possible de travailler avec un seul véhicule. Que le déplacement de nos représentants cantonaux n'est pas un concours pour savoir quels cantons ont les plus belles voitures ! On a beaucoup d'autres choses à faire valoir et à montrer...

Nous sommes éminemment convaincus que la majorité des déplacements peut se faire par les transports publics, ne serait-ce que pour montrer l'exemple... et on peut aussi très bien travailler dans les transports publics. Que, dans des circonstances particulières, d'autres véhicules peuvent être mis à disposition. Que lorsque des efforts financiers sont demandés à l'ensemble de la population, nos autorités peuvent également en faire.

Alors, en voiture Simone et merci pour votre soutien à la minorité 2 de la commission pour l'investissement dans un seul véhicule !

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : J'avais préparé un argumentaire mais tous les arguments ont déjà été donnés par les députés. Donc, je m'arrêterai là si ce n'est

pour vous dire qu'il y a évidemment autant de spécialistes en matière de travail fait par les ministres jurassiens, aussi bien chez eux qu'à l'extérieur, et que je m'en remets à la volonté du Parlement. Nous nous en remettons à la volonté du Parlement.

En rappelant quand même juste deux éléments qui ont été oubliés quand même dans ces propos soi-disant bien rapportés et prétendument prononcés par le ministre des finances en commission. Nous utilisons déjà très largement les transports publics et c'est seulement quand il y a un intérêt en termes de temps et d'objectif temporel que nous avons recours à des véhicules. Que si nous voulons acheter des véhicules hybrides éventuellement, je ne pense pas qu'on arrivera à en trouver un à 35'000 francs. Et qu'ensuite, il arrive parfois, non pas pour travailler correctement dedans parce qu'on travaille quand même un tout petit peu dedans; parfois, il nous arrive de dormir aussi mais il peut arriver aussi de travailler dans ces véhicules. Il s'agit surtout de voir que c'est un peu notre deuxième bureau quand nous nous déplaçons.

Quand je vois la moue de certains députés, ils savent évidemment mieux que nous. Donc, vraiment, je m'en remets à votre décision qui, j'en suis sûr, sera extrêmement sage.

**La présidente** : Nous allons donc pouvoir voter. Dans un premier temps, nous allons opposer tout d'abord la minorité 1 à la minorité 2, puis celle qui l'emportera à la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission.

*Au vote :*

- *la proposition de la minorité 1 de la commission l'emporte, par 20 voix contre 19, sur la proposition de la minorité 2 de la commission;*
- *la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 24 pour la proposition de la minorité 1 de la commission.*

Rubrique 400.5640.01 (page 33) – SDT / Subventions projets CJ – mise en conformité du matériel roulant

Projet de budget :

Rubrique 400.5640.01 : 2017 : 533'000 francs

Gouvernement et commission :

Actualisation à la connaissance du décompte définitif.

Rubrique 400.5640.01 : 2017 : 554'000 francs

**La présidente** : Le Gouvernement et la commission vous proposent une actualisation du montant, qui passe de 533'000 à 554'000 francs. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette modification ? Cela ne semble pas être le cas. On la vote ? Alors, nous allons voter cette modification.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 57 députés.*

Rubriques 410.5020.00 et 410.6300.00 (page 33) – ENV / Mesures en faveur de la conservation d'espèces prioritaires

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de planification inchangé

Rubrique 410.5020.00 : 2017 : 40'000 francs

2018 : 40'000 francs

2019 : 40'000 francs

2020 : 40'000 francs

2021 : 40'000 francs

Rubrique 410.6300.00 :	2017 :	-20'000 francs
	2018 :	-20'000 francs
	2019 :	-20'000 francs
	2020 :	-20'000 francs
	2021 :	-20'000 francs

Minorité de la commission :

Suppression des montants.

Rubrique 410.5020.00 :	2017 :	0 franc
	2018 :	0 franc
	2019 :	0 franc
	2020 :	0 franc
	2021 :	0 franc

Rubrique 410.6300.00 :	2017 :	0 franc
	2018 :	0 franc
	2019 :	0 franc
	2020 :	0 franc
	2021 :	0 franc

**M. Raphaël Ciocchi** (PS), rapporteur de la majorité de la commission : Le canton du Jura compte des hauts et bas marais d'importance nationale. Il compte également 36 sites de reproduction de batraciens également d'importance nationale. Il compte enfin plusieurs sites protégés en faveur des espèces prioritaires. En parlant d'espèces prioritaires, on peut notamment citer certaines espèces de chauves-souris ou de papillons.

A ce titre, nous sommes tenus de prendre des mesures de protection et de valorisation de ces objets. Il s'agit d'un impératif fédéral.

Si une minorité de la commission est d'accord pour conserver les sites actuels, elle s'oppose à de nouvelles mesures territoriales en faveur de ces biotopes. Pour bloquer le développement territorial de ces endroits, elle propose de supprimer – de manière aléatoire, il faut le dire – une ligne comprenant un montant de 40'000 francs sur toute la durée de la planification.

Chers collègues, les montants à considérer sont la suite logique des premiers investissements liés à un engagement conjoint entre notre Canton et la Confédération dans le cadre d'une convention-programme pour la période 2016-2019. Difficile donc et particulier de rebrousser chemin au milieu de l'effort.

Petit rappel qui a son importance : pour réaliser les objectifs environnementaux de la convention, le subventionnement fédéral des mesures atteint certaines fois jusqu'à 65 %.

Notre investissement, vous l'aurez compris, découle directement de la « Stratégie biodiversité suisse » qui est avant tout, et avant d'être une entrave à certains développements territoriaux (par exemple aux terres agricoles), est surtout une réponse à la forte perte de biodiversité constatée dans les quatre coins de notre pays et, partant, dans notre Canton.

Il s'agit ici d'espèces et de biotopes menacés pour la préservation desquels nous avons une responsabilité particulière.

Pour toutes ces raisons, une large majorité de la commission vous invite à assumer nos responsabilités environnementales en maintenant la planification financière inchangée. Je vous remercie de votre soutien.

**M. Thomas Stettler** (UDC), au nom de la minorité de la commission : La question qui se pose est la suivante : qui voulons-nous favoriser, l'homme ou le crapaud ?? (*Rires et brouhaha.*)

Je vous explique. OPTI-MA nous a mis à rude épreuve. Pour finaliser cet exercice nécessaire et essentiel pour relever nos finances, on a raboté partout. Le côté gauche de ce Parlement ne cesse d'ailleurs de rappeler, avec raison, que les plus faibles souffrent de ces coupes parfois drastiques.

Force est de constater que les crapauds n'ont pas subi le même sort.

Il suffit de comparer le plan financier précédent à l'actuel pour voir que les dépenses réservées pour les mesures en faveur de la conservation d'espèces prioritaires ont doublé d'un exercice à l'autre, passant de 100'000 à 200'000 francs pour la période. Idem pour la régénération des sites de batraciens d'importance nationale qui augmente également de 50'000 francs et qui, à elle seule, atteindra un total d'investissement cantonal de 350'000 francs en plus des 225'000 de manne fédérale.

On devine donc clairement la trace d'un développement accentué pour ces projets alors que, parallèlement, on coupe dans l'aide aux primes de caisses maladie qui asphyxient les budgets des ménages. On prend dans le social pour créer des gouilles à moustiques !!! Ceci me révolte et je ne peux m'empêcher de le dénoncer et de combattre cette triste réalité des chiffres.

Le montant annuel de 40'000 francs est lié à une convention-programme avec la Confédération, qui court jusqu'en 2019 et serait en principe renouvelée ensuite. Pourtant, rien n'empêche de ne pas réaliser ces projets et encore moins de ne pas renouveler cette convention. Il est donc tout à fait possible de diminuer les montants proposés.

Sachez aussi qu'en acceptant cette proposition, aucune grenouille ne se portera moins bien car le financement pour la régénération et l'entretien des sites existants n'est pas touché et que les montants réservés pour cela sont même en augmentation.

Je vous recommande donc de soutenir la proposition de la minorité de la commission et, de là, de remettre l'homme avant le crapaud !!!

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : J'ai bien écouté l'intervention de Monsieur le député Stettler, qui parlait au départ de crapauds puis de moustiques. On est dans la biodiversité puisque les crapauds mangent les moustiques. Donc, on était déjà bien dans le thème.

Egalement rappeler que le Parlement a voté la loi du 30 juin 2010 sur la protection de la nature et du paysage, qui prévoit que l'Office de l'environnement établit les plans d'action pour la sauvegarde des espèces prioritaires. Donc, il s'agit d'être conséquent entre intention et réalisation.

Une remise en question des ressources et des tâches cantonales va à l'encontre de notre fédéralisme. La Suisse s'est engagée dans une « Stratégie biodiversité suisse » en réponse à la forte perte de biodiversité constatée chez nous. Le Jura doit, selon ses moyens et vu son patrimoine naturel, contribuer à la qualité de la nature qui sera léguée aux générations futures.

Pour le reste, je ne vais pas reprendre, tout a été dit mais je vous appelle à soutenir ce qui a été proposé initialement dans la PFI. Je vous remercie.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 44 voix contre 14.*



Rubrique 420.5010.00 (page 34) – SIN / Aménagements de la H18

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de planification inchangé.

Rubrique 420.5010.00 :	2017 :	1'240'000 francs
	2018 :	1'240'000 francs
	2019 :	1'240'000 francs
	2020 :	1'240'000 francs
	2021 :	1'240'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation des montants destinés à la H18 à 2 millions par an dès 2018 pour accélérer le rythme des travaux.

Rubrique 420.5010.00 :	2017 :	1'240'000 francs
	2018 :	2'000'000 francs
	2019 :	2'000'000 francs
	2020 :	2'000'000 francs
	2021 :	2'000'000 francs

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Notre Parlement a accepté, le 28 septembre dernier, un crédit d'engagement de 11,7 millions pour l'aménagement de la H18 Le Noirmont-Le Boéchet. Dans le message du Gouvernement y relatif, il était mentionné, entre autres, un programme des travaux basé sur dix ans. Avec ce rappel, je souhaite bien préciser ici que nous sommes parfaitement conscients que la décision du Parlement portait sur le montant du crédit pour éviter tout malentendu.

Aujourd'hui, les contraintes financières, qui étaient mentionnées dans le message du Gouvernement pour effectuer ses travaux sur dix ans, sont toujours pertinentes. Dès lors, la majorité de la CGF propose de maintenir les montants tels que prévus dans la planification des investissements 2017-2021. Effectivement, nous considérons que l'augmentation des montants qui est proposée par la minorité 1, soit la prise en compte de plus de 3 millions sur cette période, ne pourra se faire qu'au détriment d'autres investissements et nous n'y sommes pas favorables.

La proposition de la minorité 2 ayant été retirée, je ne développerai donc pas ici l'argumentation que j'avais préparée par rapport à celle-ci.

Eu égard à ce qui précède, je vous recommande, chers collègues, au nom des 8 membres de la CGF, de soutenir la proposition de la majorité, soit les montants inchangés de la rubrique 420.5010.00 qui figurent dans le projet du plan financier des investissements. Je vous en remercie par avance.

**M. Jean Bourquard** (PS), rapporteur de la minorité de la commission : Après mon collègue président de la CGF, j'interviens ici au nom de la minorité 1, qui est devenue la minorité tout court de la commission et qui vous propose d'augmenter les montants destinés à la H18 à 2 millions par année, dès 2018, pour accélérer le rythme des travaux qui, sinon, s'étaleront sur neuf longues années, jusqu'en 2025. Oui, 2025.

Cela représente 3'040'000 francs supplémentaires, qui sont répartis sur quatre ans, ce qui permettrait de réaliser enfin, et ce dans un délai beaucoup plus raisonnable, les travaux de correction de cet axe très fréquenté, dont les tronçons concernés, sur 2,9 km, sont réputés dangereux, avec de nombreux accidents recensés à certains endroits.

Nous n'avons volontairement pas modifié le montant pour 2017 sachant que la planification technique est probablement

bien avancée en vue des appels d'offres et des attributions aux entreprises. A ce sujet, je tiens à relever que le fait d'investir 2 millions par année dès 2018 n'aura pas d'incidences négatives sur les chances des entreprises jurassiennes de décrocher les contrats, ce qui est confirmé par le Service des infrastructures qui procédera par lots.

Par ailleurs, des économies sont aussi à la clé si on réduit le nombre d'ouvertures et de fermetures de chantiers.

Je relèverai également qu'il n'est guère admissible, ni compréhensible, que les usagers de la route doivent subir les inconvénients majeurs dus aux nombreuses embûches qui se répéteront, année après année, et ce durant neuf ans ! Oui, chers collègues : neuf longues années de ralentissements et d'énerverment sur cet axe qui relie le canton de Neuchâtel aux Franches-Montagnes et au Jura tout entier, avec un prolongement naturel sur Bâle. Et, après ces neuf années problématiques, il restera encore et toujours 3,5 kilomètres à refaire qui, eux, prendront à nouveau des années et des années. Cela n'est pas très sérieux.

Au nom de la minorité de la commission mais aussi et surtout au nom de la raison et de tous les usagers de cette route H18, j'en appelle à votre bon sens et à votre sens des responsabilités pour accepter la modification proposée.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien et vous informe que le groupe socialiste soutiendra cette proposition. Merci.

**M. Ivan Godat** : Le groupe VERTS et CS-POP se ralliera à la proposition du député Jean Bourquard et du groupe socialiste tout en précisant que nous ne voterons pas de crédit supplémentaire à ces 9,24 millions de francs au-delà de 2021. Nous souscrivons à la proposition socialiste dans le but, comme cela a été évoqué, de réduire la durée des travaux tout en maintenant des lots accessibles aux entreprises jurassiennes.

Je trouve quand même assez inadmissible que, pour faire 3 kilomètres de route, il faille étaler les travaux sur neuf ans ! Je crois que, comme l'a dit M. Bourquard, c'est quelque chose qu'en tant que Franc-Montagnard, on ne peut pas accepter.

Par contre, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous ne voterons pas de crédit supplémentaire à ces 9,24 millions de francs. Je crois que 11,7 millions de francs, comme cela était prévu dans l'arrêté que nous avons d'ailleurs en grande majorité refusé ou sur lequel nous nous sommes abstenus, pour 2,89 kilomètres de route, c'est tout simplement trop ! Avec 9,24 millions, je pense qu'on peut faire une toute belle amélioration de ce tronçon de route.

Je tiens encore à dire une dernière chose. J'aimerais appeler à la cohérence de la plupart d'entre vous étant donné qu'avec plusieurs députés de tous bords politiques, j'ai eu des discussions par rapport à ce projet et tout le monde m'a dit que, quand même, 11,7 millions de francs pour 2,89 kilomètres de route était invraisemblable. Donc, j'en appelle à votre cohérence à ce sujet. Merci pour votre attention.

**M. Edgar Sauser** (PLR) : Une planification routière très optimiste nous promettait, il y a encore quelques années, l'achèvement de la H18 pour 2020.

Aujourd'hui, freinée par la réalisation de l'A16, cette planification n'est plus d'actualité. Il semble même que le Gouvernement repousse sans cesse l'achèvement de cet axe routier, pourtant très important, voire vital pour les habitants du haut-plateau et son industrie, pour des raisons financières.

Pendant de longues années, les travaux sur l'A16 furent prioritaires. Aujourd'hui, cet axe est terminé et le moment est venu de mettre d'autres priorités. La H18 doit en faire partie.

La planification financière proposée ici, compte tenu qu'il reste encore deux étapes après celle discutée aujourd'hui, ne prévoit pas la fin des travaux avant 2030, voire plus tard.

C'est pourquoi et dans le but d'accélérer l'achèvement de ce tronçon routier, je soutiendrai la proposition de mon collègue Jean Bourquard et vous invite à en faire de même. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme Françoise Chagnat** (PDC) : Il est évident qu'en tant que Franc-Montagnarde, je ne peux qu'approuver la suite de la réfection de la H18 sur le tronçon Le Noirmont–Le Boéchet, et ceci même si je déplore la durée des travaux.

Je comprends la position de mes collègues Jean Bourquard et Edgar Sauser. Toutefois, je crains que les travaux ne soient attribués à de grandes entreprises extérieures au Canton si les lots devaient être plus importants de façon à raccourcir la durée des travaux. J'ai vu pendant des années mon village en travaux, avec des plaques du canton de Berne un peu tous azimuts, ce qui m'a fait mal alors que des entreprises locales étaient à la peine. En effet, le découpage des tâches en plusieurs lots donne davantage de chances à nos entreprises franc-montagnardes ou jurassiennes de se voir attribuer les travaux sur ce tronçon.

Pour cette raison, mon collègue franc-montagnard Bernard Varin et moi-même allons soutenir la proposition du Gouvernement, même si nous regrettons, comme je l'ai dit, la durée des travaux.

**M. Jean Bourquard** (PS), rapporteur de la minorité de la commission : Je réinterviens rapidement suite à la déclaration de ma collègue franc-montagnarde, que j'apprécie beaucoup, mais je crois qu'il faut donner des informations correctes. On a eu des contacts avec le Service des ponts et chaussées, qui nous a confirmé que, lorsqu'il y aura des ouvertures de travaux, on procédera par lots. Donc, ce seront des lots qui seront tout à fait à la portée des entreprises jurassiennes. Il ne faut donc pas que l'on croie qu'en augmentant le montant annuel à 2 millions, on va donner ces travaux à l'extérieur automatiquement. Ce n'est absolument pas le cas.

Je vous prie dès lors de tenir compte de cette réalité qui a été confirmée par le service concerné. Merci.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Peut-être revenir sur quelques éléments. Je ne vais pas refaire tout le débat du crédit qui a été voté déjà par ce Parlement.

Simplement, ce projet n'est pas seulement une route. C'est aussi des mises en place de concepts de sécurité routière, avec par exemple un passage sous-voie qui permettra la mobilité douce aux acteurs touristiques, notamment avec les chevaux, d'avoir des passages sécurisés sous la route. Il y a aussi des sites pollués qui nécessitent des assainissements selon la législation fédérale actuelle. On a notamment les bords de routes qui sont contaminés avec des HAP, des hydrocarbures aromatiques polycycliques. Il y a aussi des corrections de tronçon qui seront faites : un raboutage de la butte, pour ceux qui connaissent, «Sur-le-Gez», une courbe plus grande dans le virage du «Jouerez» qui provoque chaque année plusieurs accidents, voire plusieurs dizaines d'accidents. Ceci explique le montant assez haut pour ce tronçon qui n'est, finalement, pas si long que cela.

Maintenant par rapport à la planification des investissements et la volonté de la minorité emmenée par le député Jean Bourquard. Effectivement, le Gouvernement souhaiterait pouvoir faire tous les investissements en une année mais des arbitrages ont eu lieu et ceci a permis d'avoir d'autres investissements aussi ailleurs dans le Canton, dans d'autres domaines également. Et si cette proposition est acceptée, il est fort probable qu'en 2018, des arbitrages devront être nécessaires au niveau des investissements, au niveau du compte de fonctionnement. Et, là, j'appellerai Monsieur le député Bourquard à aussi venir avec des propositions pour réduire le budget de fonctionnement et des investissements et pas seulement de toujours proposer de dépenser plus.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 37 voix contre 21.*

**La présidente** : Dans le cadre des interventions demandées sur la planification financière, je donne la parole à Madame Pauline Queloz qui s'est inscrite sur la feuille qui était à disposition. Cela concerne le tunnel de La Roche dans le cadre de l'infrastructure H18.

**Mme Pauline Queloz** (PDC) : Je ne viens pas faire une proposition d'amendement mais je me permets quand même de faire juste une remarque.

Dans la planification financière 2017-2021, des efforts financiers sont faits pour la H18 pour le tronçon Le Noirmont–Le Boéchet, ce qui est satisfaisant, même si la longueur des travaux interpelle quelque peu en effet.

En revanche, je regrette, à titre personnel, que le Gouvernement, dans l'établissement de la planification financière du Canton, n'ait prévu aucun montant à investir pour régler une fois pour toutes le problème récurrent du tunnel de la Roche. Cela fait maintenant plus de dix ans que des interventions sont faites à cette tribune par des députés franc-montagnards et que le Gouvernement répond continuellement que le tunnel de La Roche est l'un de ses dossiers importants en suspens. Il a fallu un éboulement en 2008 pour faire prendre conscience au Gouvernement de la dangerosité de ce tunnel, et de la route sinueuse et étroite entre le tunnel et Saint-Brais, et pour le faire réagir. En 2009, le Gouvernement avait pris la décision de construire un nouveau tunnel entre 2014 et 2017. Puis, il a laissé tomber le projet, promettant qu'une fois la construction de l'A16 achevée, les montants nécessaires au financement pourraient être libérés. Il avait alors prévu un montant de 400'000 francs dans la planification financière 2011-2016 pour avancer les études, montant qui a pourtant été supprimé dans le budget 2016.

Je comprends que le Canton n'ait pas les moyens de prévoir, dans les cinq prochaines années, le montant de 24 millions nécessaires à ces travaux pour le tunnel mais il pourrait se permettre au moins de planifier un montant pour faire avancer les études. Par respect pour le principe raisonnable de la compensation qui veut que si l'on veut investir quelque part, il faut prendre l'argent ailleurs, une proposition d'amendement au stade parlementaire aurait été difficile au risque sinon de pénaliser un autre projet.

Je trouve donc décevant, de la part du Gouvernement, d'avoir tout simplement enterré le projet de nouveau tunnel à La Roche qu'il avait pourtant promis et, en conséquence, également la réfection de la route entre le tunnel et Saint-Brais et le contournement du village de Saint-Brais dont on parle pourtant depuis des années.

Si le Gouvernement souhaite faire des travaux d'agrandissement du tunnel en 2020-2021, c'est qu'il n'entend pas investir des montants pour des travaux plus conséquents dans les années suivantes. Il nous fait donc comprendre que ce n'est pas une priorité pour le Gouvernement et qu'un nouveau tunnel à La Roche ne sera pas creusé avant au minimum vingt ans et, ça, ce n'est pas acceptable ! Voilà une promesse non tenue.

L'alésage prévu en 2020 et 2021, pour lequel le Gouvernement a planifié un investissement d'un million de francs, ne résoudra en rien les problèmes de sécurité. Au contraire, aller creuser dans la roche fragilisera encore plus la falaise qui surplombe le tunnel et qui menace en permanence de s'effondrer et agrandir le tunnel aura pour conséquence d'encourager les camions qui renoncent aujourd'hui à passer par-là à transiter par les villages francs-montagnards, sans régler le problème de la route dangereuse entre le tunnel et Saint-Brais, ni le contournement de Saint-Brais.

Il s'agira donc de rediscuter, dans le cadre des budgets de ces prochaines années, de la pertinence et de l'opportunité d'affecter le montant d'un million à un alésage plutôt qu'à des études relatives aux travaux ou à des travaux à réaliser afin d'offrir enfin une solution convenable aux Francs-Montagnards et aux Jurassiens en général et ne pas attendre un nouvel éboulement ou un accident pour réagir à nouveau. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente** : J'ouvre la discussion générale sur cette intervention. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? La discussion générale n'est pas demandée, elle est close. Est-ce que, du côté du Gouvernement, on souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer à la cinquième modification proposée.

Rubrique 420.5010.00 (pages 34-36) – SIN-SCR / Aménagement d'un giratoire à l'entrée nord-est de Delémont

Gouvernement et minorité de la commission :

Objet non prévu à la planification financière.

Rubrique 420.5010.00 :	2017 :	0 franc
	2018 :	0 franc
	2019 :	0 franc
	2020 :	0 franc
	2021 :	0 franc

Majorité de la commission :

Ajout d'un montant de 260'000 francs en 2018 en vue de la réalisation d'un giratoire au carrefour entre la rue Auguste-Quiquerez et la route de Bâle à Delémont.

Rubrique 420.5010.00 :	2017 :	0 franc
	2018 :	260'000 francs
	2019 :	0 franc
	2020 :	0 franc
	2021 :	0 franc

**M. Claude Mertenat** (PDC), rapporteur de la minorité de la commission : Le Gouvernement ne souhaite pas réaliser d'aménagements importants sur ce tronçon routier dans la mesure où ce dossier sera repris en 2020 par la Confédération dans le cadre du projet FORTA. Si ce calendrier est retenu, les travaux d'entretien de la route Delémont-Bâle seront à la charge de la Confédération dès 2020. L'objectif est donc de patienter jusque-là.

La minorité de la commission estime donc qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une somme à la planification financière d'autant plus que le montant proposé de 260'000 francs en 2018 est certainement insuffisant.

D'autre part, cette proposition de dépense supplémentaire aggravera le déficit budgété et aucune proposition pour compenser ce montant n'a été faite.

La minorité de la commission, comme le Gouvernement, vous propose de ne pas modifier le plan financier, cet objet n'étant pas prévu à la planification financière. Elle vous invite donc à refuser la proposition du groupe PLR d'intégrer un montant de 260'000 francs en 2018.

**M. Pierre Parietti** (PLR), au nom de la majorité de la commission : Lors de sa séance du 29 octobre 2014, il y a donc deux ans, le Parlement avait accepté à une très large majorité (par 40 voix contre 2) le postulat no 343 demandant l'aménagement d'un giratoire à l'intersection en question, donc dans le secteur route de Bâle-rue Auguste-Quiquerez !

Mauvaise surprise lors de la remise du PFI des cinq prochaines années : aucune rubrique n'en faisait mention !!!... Oubli... Omission... Choix délibéré.... Aucune de ces raisons n'est défendable et surtout pas le fait que le futur fonds FORTA (dont la décision aujourd'hui encore est pendante puisque nous voterons au mois de février), aucune de ces raisons ne pourrait conduire à une exécution ultérieure de cet objet par l'OFROU dans des délais raisonnables !!!

La dégradation continue de ce secteur, conduisant notamment à des risques toujours plus élevés pour tous les utilisateurs, en particulier les deux-roues, les cyclistes, les motards, etc., nécessite dès lors qu'une intervention se déroule pour le moins de façon provisoire.

Une étude a par ailleurs été entreprise par un bureau d'ingénieurs de la place pour examiner et chiffrer l'intervention sécuritaire souhaitée, laquelle ne mettrait pas en cause une future exécution plus générale attendue depuis bien longtemps.

Cette étude prend en considération les principes de base d'un fonctionnement de la circulation par le biais d'un giratoire, et non plus d'une route principale avec des branchements secondaires, et cette étude a fait l'objet d'une analyse critique par les autorités communales delémontaines et leur service technique, qui ont tous deux jugé le projet comme adapté.

Nous ne serions pas disposés à voir ce dossier remis «à plus tard» ou «dans l'attente de», cela pouvant pousser la finalisation aux calendes grecques....

Certes, la votation FORTA en février prochain, et pour autant qu'elle conduise à l'acceptation de ce fonds routier, pourra mettre à contribution l'OFROU pour la réalisation future de la version finale mais après avoir passé toutes les étapes politiques, techniques, financières et autres contraintes prévisibles avant d'arriver à la concrétisation.

Il s'agira très certainement de plusieurs années d'attente et de poursuite de la dégradation qui s'accroît d'année en année....

Il faut donc agir en étape, celle préconisée par la majorité de la commission devant être considérée comme une phase de sécurisation en tout premier lieu.

C'est donc en pleine connaissance de cause que nous proposons l'inclusion de la rubrique en question pour un montant de 260'000 francs à valoir sur le projet de budget 2018 pour ne pas pénaliser les engagements déjà pris pour 2017; une exécution en 2017 serait cependant idéale et souhaitable et nul doute que les mandataires techniques ayant travaillé sur l'étude de base seraient prêts à démarrer plus rapidement

si l'un ou l'autre des autres objets inclus actuellement dans le plan d'investissements devait subir un retard imprévu.

La majorité de la CGF vous remercie de votre appui dans cette démarche et vous recommande vivement d'accepter l'inclusion de cette nouvelle ligne au plan financier avec un montant de 260'000 francs, dont 60'000 francs seront à charge de la commune de Delémont selon le chiffrage déjà établi et selon les informations dont la commune de Delémont dispose déjà. Je vous remercie de votre appui.

**M. Stéphane Brosy** (PLR) : Auteur du postulat no 343, je vais apporter quelques compléments aux arguments énumérés par le rapporteur de la majorité de la commission.

Pour rappel, les derniers aménagements et travaux effectués à ce carrefour datent de 1989. A cette époque, l'ère des giratoires n'en était qu'à ses balbutiements et n'entraîne donc pas ou peu dans les plans des urbanistes.

Vingt-sept ans plus tard, l'augmentation importante et constante du trafic – bientôt 12'000 véhicules par jour – nous oblige à corriger ce carrefour par l'implantation d'un giratoire. Un tel aménagement réduira la vitesse des véhicules, améliorant ainsi singulièrement la sécurité des utilisateurs, mais contribuera aussi à une meilleure fluidité du trafic et à la diminution des nuisances.

Selon les statistiques de l'OFROU, sur dix ans, les accidents recensés ont été multipliés par quatre. En parallèle, la gravité des blessures a également augmenté : pour 2015-2016, on compte déjà trois blessés graves contre zéro les huit années précédentes. Ces chiffres sont explicites : il faut agir rapidement.

L'acceptation du postulat no 343 a démontré qu'une grande majorité d'entre vous s'accorde à dire que cet aménagement n'est pas un luxe mais une nécessité.

Lors du débat en plénum, le problème du financement a bien sûr été évoqué et le coût de cette infrastructure devait être intégré à la planification 2017-2021 pour pouvoir en débattre le moment voulu.

Pour des motifs qui lui appartiennent, le Gouvernement a choisi de ne pas tenir compte de cette décision.

L'argument principal consiste à dire qu'il ne faut plus investir pour cet aménagement car, avec la probable acceptation du fonds FORTA en février 2017, la Confédération reprendra le tronçon Delémont–Bâle.

Argument déjà avancé en 2013 avant la votation du 23 novembre; on connaît la suite. Certes, le projet FORTA est mieux ficelé mais l'acceptation de celui-ci n'est pas encore acquise et elle ne garantirait en aucun cas la construction d'un giratoire à l'entrée est de Delémont dans un délai raisonnable !! Loin s'en faut.

Si on regarde les documents de la Confédération à ce sujet, plus précisément la fiche d'information annexe 2 intitulée «Réseau des routes nationales tourné vers l'avenir», on y trouve effectivement la liaison H18 Delémont-est–Hagnau mais, pour rappel, cette liaison prévoit de rejoindre Bâle par Courroux-Courcelon via un tunnel sous la Montagne de Courroux débouchant avant les Riedes Dessus.

Nous nous demandons donc quel intérêt aurait la Confédération à financer et à aménager un giratoire au carrefour du Jumbo. Sachant que les fonds à disposition ne suffiront pas à réaliser tous les projets et que nous ne devrions plus être maîtres de la décision, nous avons déjà un début de réponse. Si nous voulons que ces travaux se fassent, nous ne pouvons

compter que sur nous-mêmes et c'est maintenant qu'il faut le faire.

Je sais que c'est de circonstance mais croire le contraire, c'est un peu croire au Père Noël !

Bref, nous vous demandons de bien vouloir soutenir la position de la majorité de la commission ainsi que l'amendement proposé au point 6.5 ainsi que le montant nécessaire à sa réalisation.

En conclusion, comparativement, l'investissement nécessaire ne représente qu'un peu plus de 0,5 % du montant global de la rubrique 420 «SIN constructions routières». Sachant que chaque projet devisé ne se réalise pas toujours dans son intégralité et qu'il inclut des réserves de plus ou moins 10 %, on peut raisonnablement penser que cela n'engendrera pas un dépassement du montant de la rubrique mentionnée.

Nous vous remercions de votre attention et surtout de votre soutien.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : On a beaucoup parlé de projet de giratoire, de route, de FORTA, mais personne n'a parlé de financement. Et sachez que le FORTA, s'il est accepté par le peuple suisse, nécessitera le financement, par le canton du Jura, de 1,3 million par année, chaque année. Cela va grever le compte de fonctionnement de l'Etat jurassien. C'est chaque année, indéfiniment depuis 2020, que nous contribuerons à hauteur de 1,3 million pour la reprise des 400 kilomètres de routes nationales au niveau suisse, dont ces 7 kilomètres de route cantonale jurassienne qui deviendra une route nationale.

C'est par rapport à cet élément que le Gouvernement propose de ne pas investir à la place de la Confédération actuellement, sachant que nous devrions contribuer au fonds à hauteur de 1,3 million dès 2020.

Le Gouvernement propose donc au Parlement de rester avec la proposition initiale et ce giratoire sera fait dès 2020. Il sera géré par l'Office fédéral des routes. Le financement sera pris par le fonds global suisse qui sera alimenté en partie par le canton du Jura à hauteur de 1,3 million par année.

Des discussions ont déjà eu lieu avec l'Office fédéral des routes pour savoir dans quelle mesure nous pourrions anticiper les choses pour que le projet démarre au plus vite dès l'entrée en vigueur du nouvel arrêté (le NAR) qui est lié au FORTA. Au niveau du giratoire, il n'est pas possible d'anticiper énormément pour le Service des infrastructures mais nous avons d'autres discussions aussi sur ce tronçon, pour que nous entretenions le tronçon jusqu'en 2020, que nous préparions des dossiers dans la mesure du possible pour que l'Office fédéral des routes puisse, dès 2020, sous réserve de l'acceptation par le peuple suisse, prendre cette transformation de giratoire avec le fonds FORTA qui sera, je vous le rappelle encore une fois, alimenté par le canton du Jura à hauteur de 1,3 million par année, à vie.

*Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 38 voix contre 15.*

**La présidente** : Nous allons encore prendre un dernier point avant notre pause de midi, le point 6.6.

Rubriques 420.5010.00 et 420.6300.00 (page 34) – SIN / Projet d'agglomération de Delémont (hors traversées de Courroux et Courrendlin)

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de planification inchangé

Rubrique 420.5010.00 :	2017 :	120'000 francs
	2018 :	120'000 francs
	2019 :	360'000 francs
	2020 :	360'000 francs
	2021 :	240'000 francs
Rubrique 420.6300.00 :	2017 :	-20'000 francs
	2018 :	-20'000 francs
	2019 :	-60'000 francs
	2020 :	-60'000 francs
	2021 :	-40'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation des crédits à disposition pour la réalisation des mesures du projet d'agglomération de Delémont et adaptation des subventions fédérales en conséquence.

Rubrique 420.5010.00 :	2017 :	310'000 francs
	2018 :	310'000 francs
	2019 :	930'000 francs
	2020 :	930'000 francs
	2021 :	620'000 francs
Rubrique 420.6300.00 :	2017 :	-50'000 francs
	2018 :	-50'000 francs
	2019 :	-160'000 francs
	2020 :	-160'000 francs
	2021 :	-100'000 francs

**M. Claude Mertenat** (PDC), rapporteur de la majorité de la commission : La proposition de la minorité de la commission de passer de 1,2 à 3,1 millions de francs, soit une augmentation de 1,9 million, sans la possibilité de compenser cette augmentation avec d'autres projets, est-elle raisonnable ?

Dans le cadre de la planification financière, le montant de 1,2 million de francs est le résultat d'arbitrages effectués par le Gouvernement.

A titre personnel, comme député de Delémont, je suis sensible aux projets de l'agglomération, à savoir le réaménagement de traversée des localités, la création d'itinéraires de mobilité douce et l'amélioration de la desserte en transports publics. Je suis également favorable au soutien apporté aux entreprises de la région qui peuvent ainsi maintenir des emplois.

Cependant, la réalité financière exige une certaine rigueur et, outre les arbitrages qui ont eu lieu et qui ont permis de porter un total d'investissements de 1,2 million de francs pour les années 2017 à 2021, il faut admettre qu'une augmentation de 1,9 million pour les années concernées n'est pas réaliste au risque de pénaliser d'autres projets prévus dans d'autres régions du Canton. Est-ce vraiment cela que l'on veut ?

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission, comme le Gouvernement, vous propose de maintenir les montants prévus dans la planification financière pour les années 2017 à 2021.

**Mme Géraldine Beuchat** (PCSI), au nom de la minorité de la commission : Le projet d'agglomération de troisième génération a été adopté par l'Assemblée d'agglomération le 24 novembre 2016 et validé par le Gouvernement jurassien le 13 décembre 2016.

La planification a été discutée avec les services cantonaux concernés pour obtenir la meilleure compatibilité entre les planifications communales et cantonales alors que la PFI cantonale n'était pas encore connue.

La minorité de la commission est bien consciente qu'elle ne peut prétendre à une augmentation du montant jusqu'au total de 9,5 millions, correspondant aux besoins théoriques pour 2017-2021. Il est simplement demandé de pouvoir disposer d'au moins 3 millions pour la mise en œuvre des mesures prioritaires.

Certaines de ces mesures pourraient être cofinancées par la Confédération dans le cadre de la politique des agglomérations.

Il faut se rappeler, et c'est important, que plus les mesures d'agglomération mises en œuvre sont nombreuses, plus la Confédération évalue favorablement les futurs projets d'agglomération, entraînant un taux de cofinancement plus élevé. Pour rappel, le premier projet d'agglomération correspondait à 40 % et à 35 % pour le second.

Plus les projets d'agglomération sont nombreux, plus ils dynamisent l'ensemble de la région et plus les retombées seront abondantes pour le Jura.

Les mesures prévues contribueront de manière notoire aux trois piliers du développement durable :

– Contribution environnementale :

Promotion de la mobilité douce : création ou amélioration d'itinéraires cyclables entre les localités et de cheminements piétons dans des secteurs stratégiques des communes.

Promotion des transports publics : développement de la desserte en transports publics dans l'agglomération et au-delà (prolongement des lignes concernées dans d'autres localités).

Transfert modal permettant de répondre aux objectifs de la Conception directrice de l'énergie (réduction des énergies fossiles et des atteintes à l'environnement).

Encore d'autres avantages :

– Contribution économique :

Opportunité de bénéficier de subventions de la Confédération jusqu'à 50 % au maximum.

Contribution importante pour soutenir les entreprises de la région, en particulier dans le domaine du génie civil, afin de maintenir des travaux en suffisance, garants de leurs emplois, étant donné qu'elles verront leurs mandats diminuer fortement avec la fin des travaux de l'A16.

Et finalement

– Contribution sociale :

Réaménagements d'espaces publics, notamment des traversées de localité, afin de rendre les centres de villages plus conviviaux.

Renforcer les liens entre les communes en créant des itinéraires cyclables et piétonniers attractifs.

Bref, une multitude d'avantages...

Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission vous demande de soutenir l'augmentation des montants portés à la planification financière, avec un retour sur investissement assuré.

**Mme Anne Froidevaux** (PDC), présidente de groupe : Je ne vais pas vous rappeler le principe ou même l'existence du frein à l'endettement. Je crois qu'on en a suffisamment discuté durant la discussion d'entrée en matière. On a pu tous constater que notre marge est relativement réduite et je pense que ça ne plaît à personne au sein de ce Parlement.

Mais au vu des différentes propositions d'amendements de la planification financière que nous allons traiter, je pense qu'il faut qu'on garde une certaine dose de réalisme parce que, même si les propositions qui sont faites vont dans le sens d'une baisse des coûts de la réalisation en accélérant le rythme des travaux prévus, comme c'est le cas pour plusieurs rubriques, elles finissent quand même par gonfler la planification financière des prochaines années.

Si l'ensemble des augmentations de rubriques que notre Parlement pourrait accepter dans les prochaines heures devait dépasser le seuil du frein à l'endettement, il faudra être conscient des mesures supplémentaires qui en découleraient : soit revoir la planification financière en échelonnant à nouveau certains projets, qui sont des propositions qu'on n'a encore pas vues pour l'instant, ou alors procéder à des coupes dans le budget, sachant qu'avec le principe des vases communicants, une augmentation de la planification financière de 100'000 francs devrait être compensée par une coupe de 80'000 francs dans le budget de fonctionnement.

Je crois qu'il ne faut pas se leurrer, on en est tous conscients : des propositions d'économies faciles, il n'y en a pas !

Il y aurait donc des décisions difficiles à prendre, qui toucheraient certainement tout le monde, ce qui ne fera plaisir à personne. Il faudra, dans ce cas-là, que chacun prenne ses responsabilités. Donc, à nous d'accepter les compromis, des échelonnements dans le temps, malheureusement, qui ne nous font pas plaisir mais essayons d'éviter d'arriver à des coupes budgétaires qui pourraient faire mal vraiment à tout le monde. Merci.

*Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 31 voix contre 26.*

**La présidente** : Il est donc temps de faire notre pause de midi. Je vous donne rendez-vous ici à 14.15 heures pour la reprise des débats. Bon appétit !

*(La séance est levée à 12.20 heures.)*